

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

124^e année

5 septembre
1992

No 36

Québec 

LOCALISATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES ET ETHNOCULTURELLES AU QUÉBEC

Ce répertoire regroupe un ensemble de données sur les principales communautés culturelles de la région métropolitaine de Montréal recensées en 1986.

59 cartes, 56 tableaux sont présentés à l'intérieur de 6 chapitres qui portent sur: la population immigrée en région, la population immigrée selon la période d'immigration, le pays de naissance, les principales communautés selon l'origine ethnique, la langue maternelle, la langue d'usage.

Un outil de référence pour les institutions, les associations et les organismes québécois qui désirent mieux connaître la clientèle des communautés culturelles et mieux répondre à leurs besoins.

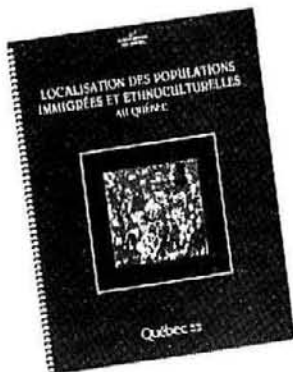
Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles au Québec
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
1992, 165 pages
E00 2-551-14921-5

19,95\$

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

2-015-3

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	E00 2-551-14921-5	Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles au Québec	19,95 \$	

Somme partielle _____

TPS 7 % _____

Total _____

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec».

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.

Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

124^e année
5 septembre 1992
No 36

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*PARTIE III*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
PROCLAMATIONS
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES
VENTES PAR SHÉRIF
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,80 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,70 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,15 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone : (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques » : 62 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements » : 90 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations » : 90 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone : (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

— LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4413
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4413
MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE STATION (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4413
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4413
VILLAGE DE BARRAUTE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4413
VILLAGE DE GRANDES-BERGERONNES (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4413

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE LAVAL (Rachat d'obligations)	4413
COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (Rachat d'obligations)	4414
CONGRÉGATION OHÉL ABRAHAM (L.P.)	4414
LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE MONTRÉAL (L.P.)	4414
LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE QUÉBEC (L.P.)	4415
LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DES TROIS-RIVIÈRES (L.P.)	4415
SOCIÉTÉ D'HABITATION CARDINAL-VACHON (L.P.S.)	4415
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE CHARLEVOIX MONTMORENCY ET MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE L'ISLE-AUX-COUDRES (Convention de fusion)	4415
SOCIÉTÉ RELIGIEUSE STAYAN- SHIVAMSUNDERA	4415
STAYAN-SHIVAMSUNDERA SOCIETY	4415
SUCCESSION ANNE-MARIE JEAN-CLAUDE (Bénéfice d'inventaire)	4415
SUCCESSION CÉLINE BLAIS (Bénéfice d'inventaire)	4416
THE CITY OF QUEBEC	4416
VILLE DE L'ANNONCIATION (S.I.D.A.C.)	4416
VILLE DE SOREL (Rachat d'obligations)	4416
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (S.I.D.A.C.)	4416

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Alain Lauzon	4417
Anna Sérodés	4417
Chantal Hart	4417
Christine Huguette Bélisle	4417

Constantin Kyrakossian	4417
Daniel Duperron	4417
Danis Lachance	4417
Denis Joseph Noël	4417
Gloria Jean McGouey	4417
Grzegorz Marian Baranski	4418
Joseph Robert Claude Séguin	4418
Julie Prémont-Desjardins	4418
Liette Gosselin	4418
Marcel Marian Pinczewski	4418
Marie Francise Anne Huard	4418
Mukesh Ramdass	4418
Noëlla Bourguignon	4418
René Roy	4419
Rita Boucher	4419
Rolande Paquet	4419
Sophia Tymczuk (Sophie Tremblay)	4419
Stéphan Dulude	4419
Thérèse Piétrograzio	4419

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	4420
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4436
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4436
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4437
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	4444

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	4444
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4448
MAISON ANDRÉ BESSETTE (Erratum)	4473
REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES MITIS-NEIGETTE (Erratum)	4474

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 87)	
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE BEAUCE-NORD (Erratum)	4474
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
2318-2231 QUÉBEC INC.	4450
2438-9058 QUÉBEC INC.	4450
2526-2700 QUÉBEC INC.	4450

2541-2271 QUÉBEC INC.	4450	LES PRODUCTIONS DU MUSÉE IMAGINAIRE	4456
2636-9454 QUÉBEC INC.	4450	LES SPÉCIALISTES EN SINISTRES DE LA	
2637-4942 QUÉBEC INC.	4450	CAPITALE INC.	4456
2734-3557 QUÉBEC INC.	4450	LES SPÉCIALITÉS MAISON L'ANDALOU INC	4456
2738-0542 QUÉBEC INC.	4451	LOUIS LEVASSEUR LTÉE	4456
2845-1672 QUÉBEC INC.	4451	MAXIVENT INC.	4456
2851-9775 QUÉBEC INC.	4451	MCN GRAPHIX INC.	4456
2869-3620 QUÉBEC INC.	4451	MICRO-LUM INC.	4456
2955-0530 QUÉBEC INC.	4451	NATIONAL CARPÉT LAYERS LTD.	4456
ACTIONS K.L.F. INC.	4451	NETTOYEUR LAC MÉGANTIC INC.	4457
AGENDAS QUEBECOR INC.	4451	NETTOYEUR À SEC BELLBOY (1983) INC.	4457
ARTHUR VALOIS & FILS INC.	4451	OPTION RIVE-SUD	4457
ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE		QUINCAILLERIE PIERREFONDS INC.	4457
DE COWANSVILLE INC.	4451	SERVICE DE PNEU M.P.B. INC.	4457
AUBERGE DES NEIGES LTÉE	4451	SERVICES D'INSPECTION EAUTECK INC.	4457
BERNARDIN CÔTÉ INC.	4452	SIMARD & MARCIL INC.	4457
CENTRE DU CAMION DE HULL INC.	4452	ST. ROCH DEVELOPMENT CORP.	4457
CINÉ PARC ROCK FOREST SHERBROOKE INC.	4452	THE ROTARY CLUB OF VERDUN	4457
CIRCUIT DE CROSS TROIS-ROUES		TRANSPORT C.G.S. INC.	4457
LAC-ST-JEAN INC.	4452	TRANSPORT SCOLAIRE L. COUTURE INC.	4458
CLUB DES CONSOMMATEURS ST-MICHEL INC	4452	VAL JEAN INC.	4458
CLUB VIDÉO FOCUS INC.	4452		
COLLÈGE DES EUDISTES	4452	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES	
COLLINGE HOLDINGS INC.	4453	— LOI SUR LES	
CORDONNERIE MODERNE DE SEPT-ÎLES INC.	4452		
DISTRIBUTION ÉNERGIE-TEC. INC.	4452	CHANGEMENTS	4458
FINIMAR RÉNOVATION INC.	4452		
FINITION DE BÉTON RÉMI PAGEAU INC.	4453	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	
FONTAINES CRYSTAL INC	4453	(PERMIS INITIAL)	4458
FORMULES D'AFFAIRES LANCASTER INC.	4454		
F.X. PICHÉ INC.	4453	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES	
GATEHOUSE-LA SALLE INC.	4453	ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
GATIEN & BANVILLE INC.	4453		
GESTION ARTISTIQUE FAUNART INC.	4453	FORMATION	
GESTION COLLINGE INC.	4453		
GESTION CONSEIL C. VEILLEUX INC.	4453	HOOGO VENS ALUMINIUM QUEBEC AND	
GESTION MERCURE GUILBAULT INC.	4453	COMPANY, LIMITED	4459
GESTIONS ST-PIERRE ET ALLARD INC.	4454	HOOGO VENS ALUMINIUM QUÉBEC,	
GORDY TOOL & DIE WORKS LTD.	4454	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4459
HABITATS JEAN NICOLET INC.	4454		
HOBBIT SOFTWARE INC.	4455	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES	
IDÉESON INC.	4454	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
IMMOVATION LTÉE	4454		
J.P. FORGET INC.	4454	ASSURANCES — LOI SUR LES	
LABELLE ENTERPRISES INC.	4454		
LAMONTAGNE & FRÈRE (SHERBROOKE) INC.	4454	VENTE D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE	
LE CLUB DES AVEUGLES DE LA RÉGION		DU QUÉBEC OU DU CANADA	
DE VALLEYFIELD	4454	(Autorisation de vendre)	4459
LE THÉÂTRE DU RIRE INC.	4454		
LES CARTIERS DU PARC INC.	4455	LIQUIDATION DES COMPAGNIES	
LES CONSTRUCTIONS DONATO INC.	4455	— LOI SUR LA	
LES ENTREPRISES MARIE LABBÉ INC.	4455		
LES ENTREPRISES MARIO SOLLEVANTI INC.	4455	LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS INC.	
LES ENTREPRISES SADAR INC.	4455	(Avec des liquidateurs nommés)	4459
LES FOURRURES DE CHIBOUGAMAU INC.	4455	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SSQ INC. (Dissolution)	4459
LES LOGICIELS HOBBIT INC.	4455		
LES PANTHÈRES DE LOUIS-DUPIRE	4455	LOI ÉLECTORALE	
LES PEINTURES DARGIS INC.	4455		
LES PLACEMENTS GAILURON INC.	4455	DIRECTEURS DU SCRUTIN SUPPLÉANTS	
LES PLACEMENTS INVESPRO INC.	4456		
LES PNEUS-50 «CINQUANTE» LTÉE	4456	PONTIAC: DONALDSON, LOUISE E.	4460
LES POSEURS DE TAPIS NATIONAL LTÉE	4456		

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES DE SCIENCES NATURELLES DE MONTRÉAL (L.P.)	4460
VILLE DE REPENTIGNY (<i>Nombre de districts électoraux</i>)	4460

PROCLAMATIONS

Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Foy sur le territoire de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures	4460
Établissement du district judiciaire de Laval	4461

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

LE REPOS SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	4461
SUCCESSION EDOUARD BACHIR BESHRO	4462
TRANSCONTINENTAL GRAPHIQUE INC.	4462

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC**PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS**

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	4462
PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS (<i>Erratum</i>)	4474

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD (L.P.S.)	4463
--	------

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DES INTERVENANTS EN GARDERIE (CEQ) (<i>Formation</i>)	4464
--	------

VENTES PAR SHÉRIF**BEDFORD**

CITIBANK CANADA c. MASSUE	4464
---------------------------	------

BONAVENTURE

COULL c. STEADMAN <i>ET AL.</i> (<i>Erratum</i>)	4474
--	------

HULL

FIDUCIE DESJARDINS INC. <i>ET AL.</i> c. ST-GEORGES <i>ET AL.</i>	4465
--	------

IBERVILLE

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. LES JARDINIERS MODÈLES INC. <i>ET AL.</i>	4465
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU c. 2748-5952 QUÉBEC INC.	4467

LONGUEUIL

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. COURTEMANCHE <i>ET AL.</i>	4467
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DEBAERE <i>ET AL.</i>	4467

MONTRÉAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LUNEAU	4468
BANQUE TORONTO-DOMINION c. BEHESHTI-ARDEBILLI <i>ET AL.</i>	4468
BILLION-REY c. LACONTE	4469
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVAL-DES-RAPIDES c. LES ENTREPRISES DE GESTION M.D.N. FAUCHER INC. <i>ET AL.</i>	4469
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVAL-DES-RAPIDES c. LES ENTREPRISES DE GESTION M.D.N. FAUCHER INC. <i>ET AL.</i>	4470
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-CHARLES-BORROMÉE c. 2413-7036 QUÉBEC INC. <i>ET AL.</i>	4470
CAISSE POPULAIRE LAJEUNESSE c. LORD <i>ET AL.</i>	4470
CAISSE POPULAIRE ST VINCENT DE PAUL c. ABDALLAH <i>ET AL.</i>	4471

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE L'ANCIENNE-LORETTE c. GOULET-BOUCHER <i>ET AL.</i>	4471
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. AUBUT <i>ET AL.</i>	4472
CONSTRUCTION PIERRE RICHARD INC. c. CAYER <i>ET AL.</i>	4472
LE GROUPE COURTAC (1981) INC. c. GENEST	4472

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. SCHUKYS	4473
--	------

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	4473
--------------------------	------



Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 septembre 1992 le délai pour permettre à la municipalité de Baie-Sainte-Catherine d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est.

Québec, le 17 août 1992

4101

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Sainte-Julienne

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 septembre 1992 le délai pour permettre à la municipalité de Sainte-Julienne d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Montcalm.

Québec, le 17 août 1992

4101

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Stanbridge Station

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 25 octobre 1992 le délai pour permettre à la municipalité de Stanbridge Station d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Québec, le 19 août 1992

4101

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité des Escoumins

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1992, pour permettre à la municipalité des Escoumins d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urba-

nisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 17 août 1992

4101

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Village de Barraute

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 décembre 1992 le délai pour permettre au village de Barraute d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi.

Québec, le 17 août 1992

4101

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Village de Grandes-Bergeronnes

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1992, pour permettre au village de Grandes-Bergeronnes d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 17 août 1992

4101

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Avis divers

La Commission scolaire Chomedey de Laval Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire Chomedey de Laval rachètera le 15 octobre 1992 un montant de 151 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 15 octobre 1994 de l'émission d'obligations originale de 2 375 000 \$ émise par la Commission scolaire Chomedey de Laval datée du 15 octobre 1974 et portant un taux d'intérêt de 11 % l'an, payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M 1374	M 1378	M 1379	M 1380	M 1382	M 1383
M 1385	M 1386	M 1390	M 1391	M 1392	M 1393
M 1395	M 1401	M 1403	M 1406	M 1415	M 1416
M 1417	M 1419	M 1429	M 1431	M 1436	M 1437
M 1442	M 1445	M 1447	M 1450	M 1462	M 1465
M 1470	M 1473	M 1475	M 1476	M 1482	M 1484
M 1486	M 1498	M 1499	M 1502	M 1507	M 1513
M 1516	M 1518	M 1519	M 1523	M 1525	M 1532
M 1534	M 1535	M 1540	M 1549	M 1556	M 1558
M 1564	M 1565	M 1567	M 1570	M 1571	M 1575
M 1577	M 1578	M 1579	M 1583	M 1588	M 1594
M 1595	M 1607	M 1608	M 1616	M 1620	M 1625
M 1627	M 1628	M 1629	M 1630	M 1631	M 1635
M 1636	M 1639	M 1640	M 1641	M 1643	M 1646
M 1653	M 1656	M 1658	M 1659	M 1663	M 1664
M 1665	M 1668	M 1669	M 1675	M 1677	M 1681
M 1686	M 1687	M 1688	M 1689	M 1694	M 1700
M 1702	M 1705	M 1707	M 1719	M 1726	M 1728
M 1731	M 1734	M 1735	M 1738	M 1740	M 1746
M 1750	M 1753	M 1756	M 1763	M 1765	M 1774
M 1777	M 1778	M 1779	M 1781	M 1784	M 1785
M 1792	M 1793	M 1794	M 1796	M 1798	M 1800
M 1803	M 1804	M 1816	M 1820	M 1825	M 1829
M 1835	M 1836	M 1837	M 1839	M 1840	M 1847
M 1852	M 1854	M 1859	M 1863	M 1868	M 1870
M 1872					

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 15 octobre 1992 et devront être présentées pour remboursement.

Laval, le 27 août 1992

Le secrétaire général,
BERTRAND DUDEMAINE

125, boulevard des Prairies
Laval (Québec)
H7N 2T6
Tél.: (514) 662-5606

81589

Commission scolaire des Mille-Îles
Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire des Mille-Îles rachètera, le 1^{er} novembre 1992 un montant de 65 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1993 de son émission originale de 746 000 \$ datée du 1^{er} novembre 1973 et portant un taux d'intérêt de 8 3/4 pour cent l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 25 000 \$:

A-005, A-008

Dénominations de 5 000 \$:

V-009, V-021, V-023

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1992 et devront être présentées pour remboursement.

La Commission scolaire des Mille-Îles
Le directeur général,
CLAUDE POTVIN

Centre administratif
2275, rue Honoré-Mercier
Laval (Québec)
H7L 2T1
Tél.: 625-6951

81588

CONGRÉGATION OHÉL ABRAHAM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1992 08 10, constituant en corporation les requérants suivants Jacques Sebbag, 5642, Coolbrook, Montréal, ingénieur, Robert Cohen, 6187, rue MacDonald, Montréal, représentant de commerce, Acoca Claude, 6335, Mountain Sight, Montréal, comptable agréé, Salomon Cohen, 4935, avenue Kent, Montréal, représentant, David Sebbag, 5575, MacDonald, Montréal, opticien, Sidney Elhadad, 5726, Melling, Côte-Saint-Luc, avocat, sous la dénomination sociale « CONGRÉGATION OHÉL ABRAHAM ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 5750, rue Lemieux, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2954-9706

81535

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1992 08 14 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE MONTRÉAL déjà constituée en corporation le 1969 05 02 en vertu de la Loi constituant en corporation LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE MONTRÉAL (Bill privé 107).

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 3 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 270, de Normandie, Longueuil, district judiciaire de Longueuil.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1520-8291

81534

**LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
DE QUÉBEC**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1992 08 14 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE QUÉBEC déjà constituée en corporation le 1937 05 17 en vertu de la Loi constituant en corporation LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE QUÉBEC (1 Geo VI, c. 138).

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 3 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 10, rue Cook, Québec, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1155-0381

81536

**LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
DE TROIS-RIVIÈRES**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1992 08 14 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE TROIS-RIVIÈRES déjà constituée en corporation le 1959 02 11 en vertu de la Loi constituant en corporation LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE TROIS-RIVIÈRES (Bill privé 224).

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 3 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 1325, avenue des Pensées, Sainte-Angele-de-Laval, district judiciaire de Trois-Rivières.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1520-8390

81537

SOCIÉTÉ D'HABITATION CARDINAL-VACHON

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 12 août 1992, à la corporation «SOCIÉTÉ D'HABITATION CARDINAL-VACHON».

Modifiant le siège social.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2419-9887

81532

**Société Mutuelle d'Assurance Générale
de Charlevoix-Montmorency
et
Mutuelle d'Assurance Générale de l'Isle-aux-Coudres**

Prenez avis que la Société Mutuelle d'Assurance Générale de Charlevoix-Montmorency et la Société Mutuelle d'Assurance Générale de l'Isle-aux-Coudres ont convenu de fusionner aux termes d'une convention de fusion intervenue entre elles et approuvée à la majorité des 2/3 des voix enregistrées par leurs membres à leur assemblée générale respective.

Québec, le 20 août 1992

81317-34-4

Les procureurs,
FLYNN RIVARD, *avocats*

**SOCIÉTÉ RELIGIEUSE STAYAN-SHIVAMSUNDERA
STAYAN-SHIVAMSUNDERA SOCIETY**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1992 08 10, constituant en corporation les requérants suivants Hanoman Buphia, Trittipaul Sukhduo et Sam Narain, 7969, rue Birnam, Montréal, ecclésiastique, sous la dénomination sociale «SOCIÉTÉ RELIGIEUSE STAYAN-SHIVAMSUNDERA et sa version STAYAN-SHIVAMSUNDERA SOCIETY».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 7969, rue Birnam, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2948-4920

81533

Succession Anne-Marie Jean-Claude

Avis est donné que Villard Mathias, personnellement et ès qualités de tuteur à ses enfants mineurs, héritiers de leur mère Anne-Marie Jean-Claude, décédée sans laisser de testament, a accepté sous bénéfice d'inventaire ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Claude Fontaine, notaire au 6360, Jean-Talon Est, bureau 218, à Saint-Léonard, H1S 1M8, le 30 juillet 1992, enregistré à Montréal, le 14 août 1992 sous le numéro 4533585.

Saint-Léonard, le 21 août 1992

81504

Le procureur,
CLAUDE FONTAINE, *notaire*

Succession Céline Blais

Avis est, par les présentes, donné que madame France Tanguay, secrétaire-réceptionniste, demeurant au 245, des Îles, Saint-Lambert, Québec, et monsieur Stéphane Tanguay, commis, demeurant au 34, rue Flaubert, Lévis, Québec, G6V 7N1 ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur mère feu Céline Blais en son vivant domiciliée au 7686, Shaughnessy, Montréal, décédée le 31 octobre 1990, suivant acte reçu devant Robert L'Heureux, notaire, exerçant au 105, de Brébeuf, Saint-Lambert, Québec, G0S 2W0, le 30 janvier 1991 et enregistré à Montréal le 5 février 1991, sous le numéro 4357963.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait et peut être consulté aux bureaux du notaire à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers, selon la loi.

Saint-Lambert, le 18 août 1992

81477

Le procureur,
ROBERT L'HEUREUX, notaire

S.I.D.A.C. DE L'ANNONCIATION

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), l'inspecteur général des institutions financières a enregistré le 10 août 1992 la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de S.I.D.A.C. DE L'ANNONCIATION.

L'Annonciation, le 10 août 1992

81541

*Le secrétaire-trésorier
adjoint de la ville de
L'Annonciation,*
ALAIN DESLAURIERS
2958-2145

The City of Quebec
Rachat d'obligations

Can \$ 15 000 000 obligations 10%, % échéant de 1979 à 1994

Conformément à l'article *Prepayment* des Termes et Conditions de l'emprunt, il est porté à la connaissance des obligataires que l'émetteur remboursera anticipativement au pair, le 15 octobre 1992, la totalité des obligations restant en circulation, soit un montant Can \$ 1 924 000.

Paiement des intérêts dus le 15 octobre 1992 et remboursement du principal auront lieu en accord avec les Termes et Conditions de l'emprunt.

Les obligations cesseront de porter intérêt le 15 octobre 1992.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1992

81552

L'agent financier,
KREDIETBANK LUXEMBOURG

Ville de Sorel
Rachat d'obligations

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Sorel le 1^{er} novembre 1974 pour un montant total de 829 000 \$.

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Sorel, qu'il a été procédé, en vue de leur rachat obligatoire, au tirage au sort pour un montant de 79 000 \$ parmi toutes les obligations encore en cours pour l'émission datée du 1^{er} novembre 1974, échéant le 1^{er} novembre 1994 et portant intérêt au taux de 10 % l'an.

Les numéros d'obligations ainsi tirées au sort pour fin de rachat par anticipation en 1992 sont les suivants :

a) Dénominations de 25 000 \$:

A-004

b) Dénominations de 5 000 \$:

V-048, V-051, V-052, V-059 et V-061

c) Dénominations de 1 000 \$:

M-126, M-137, M-153, M-164, M-166, M-167, M-169, M-173, M-185, M-195, M-197, M-199, M-201, M-207, M-209, M-220, M-231, M-232, M-236, M-238, M-239, M-251, M-252, M-257, M-260, M-264, M-267, M-270 et M-280.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} novembre 1992 et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs des obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la Province de Québec sur remise desdites obligations. Ce rachat pour fin de remboursement anticipé obligatoire est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Sorel, le 11 août 1992

81476

Le greffier de la ville,
JEAN CHARBONNEAU, avocat

**SOCIÉTÉS D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT
D'ARTÈRES COMMERCIALES (S.I.D.A.C.)
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**

Avis est donné, en vertu de l'article 7 du projet de loi numéro 264 modifiant la charte de la ville de Trois-Rivières sanctionné le 23 juin 1982, que le ministre des Institutions financières et Coopératives a enregistré le 13 décembre 1982 la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous le nom de «SIDAC» CENTRE-VILLE.

Trois-Rivières, le 13 décembre 1982

Le greffier de la ville,
JEAN LAMY
1861-3604

81475

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alain Lauzon

Prenez avis que Alain Lauzon, domicilié au 1014, boulevard Saint-Joseph Est, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Larivière.

Montréal, le 17 août 1992

81458-36-2

Le requérant,
ALAIN LAUZON

Anna Sérodes

Prenez avis que Anna Sérodes, domiciliée au 1344, Beaubien Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne Sérode.

Montréal, le 13 août 1992

81478-36-2

Le procureur de la requérante,
ISABEL BRAULT

Chantal Hart

Prenez avis que Chantal Hart, domiciliée au 29, Fairview, appartement 11, Huntingdon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Leduc.

Salaberry-de-Valleyfield, le 25 juin 1992

81542-36-2

Les procureurs de la requérante,
MASSÉ, GINGRAS, ROBERT & TOULOUSE

Christine Huguette Bélisle

Prenez avis que Christine Huguette Bélisle, domiciliée au 8951, 8^e Avenue, Saint-Michel, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christina Cuscuna.

Montréal, le 21 août 1992

81544-36-2

Le procureur de la requérante,
ANNE-FRANCE GOLDWATER, *avocate*

Constantin Kyrakossian

Prenez avis que Constantin Kyrakossian, domicilié au 367, avenue Robin, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Constantin Kyras.

Ce changement affectera aussi ses fils mineurs, John Andreas Kyrakossian et Christopher Stephan Alfredo Kyrakossian.

Montréal, le 13 août 1992

81414-35-2

Le procureur du requérant,
DEMETRIUS MANOLAKOS, *notaire*

Daniel Duperron

Prenez avis que Daniel Duperron, domicilié au 3602, rue Jacqueline, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julien Audet.

Fabreville, le 10 août 1992

81359-35-2

Le requérant,
DANIEL DUPERRON

Danis Lachance

Prenez avis que Danis Lachance, domicilié au 881, Saint-Louis, appartement 002, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Lachance.

Sherbrooke, le 20 août 1992

81572-36-2

Le procureur du requérant,
ALAIN D. LAFLAMME, *avocat*

Denis Joseph Noël

Prenez avis que Denis Joseph Noël, domicilié au 1200, avenue Borduas, appartement 205, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Joseph Jean Guy Noël.

Sainte-Foy, le 12 août 1992

81424-35-2

Le requérant,
DENIS JOSEPH NOËL

Gloria Jean McGouey

Prenez avis que Gloria Jean McGouey, domiciliée au 735, 54^e Avenue, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gloria Jean Godin.

Lachine, le 12 août 1992

81415-35-2

Le procureur de la requérante,
SOPHIE BÉLANGER

Grzegorz Marian Baranski

Prenez avis que Grzegorz Marian Baranski, domicilié au 4895, Hôtel-de-Ville, appartement 32, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gregory Marian Baranski.

Greenfield Park, le 24 août 1992

81583-36-2

La procureure du requérant,
JOCELYNE DÉSILETS, *avocate*

Joseph Robert Claude Séguin

Prenez avis que Joseph Robert Claude Séguin, domicilié au 108, Glenbrook, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mounir Robert Claude Séguin.

Pointe-Claire, le 12 août 1992

81459-36-2

Le requérant,
JOSEPH ROBERT CLAUDE SÉGUIN

Julie Prémont-Desjardins

Prenez avis que Julie Prémont-Desjardins, domiciliée au 415, de la Tourelle, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Prémont.

Québec, le 5 août 1992

81573-36-2

Le procureur de la requérante,
GILLES ROY, *avocat*

Liette Gosselin

Prenez avis que Liette Gosselin, domiciliée au 11, de Windsor, appartement 3, Bromont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Élisabeth Gosselin.

Bromont, le 17 août 1992

81434-35-2

La requérante,
LIETTE GOSSELIN

Marcel Marian Pinczewski

Prenez avis que Marcel Marian Pinczewski, domicilié au 452, avenue Lansdowne, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Marian Pinchevsky.

Ce changement affectera aussi son épouse, dame Pina Pinczewski, et ses enfants mineurs, Tal Pinczewski et Sarah Pinczewski.

Montréal, le 13 août 1992

81413-35-2

Le procureurs du requérant,
KORDA & ASSOCIÉS, *avocat*

Marie Francise Anne Huard

Prenez avis que Marie Francise Anne Huard, domiciliée au 22, O'Hagan, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Francine Huard.

Paspébiac, le 11 août 1992

81401-35-2

Le procureur de la requérante,
GILLES MOULIN, *notaire*

Mukesh Ramdass

Prenez avis que Mukesh Ramdass, domicilié au 472, rue Bédard, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Randy Jones.

LaSalle, le 14 mai 1992

81530-36-2

Le procureur du requérant,
PASCAL PILLARELLA, *avocat*

Noëlla Bourguignon

Prenez avis que Noëlla Bourguignon, domiciliée au 18420, Boileau, Saint-Janvier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria-Noëlla Lafleur.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Saint-Janvier, le 19 août 1992

81531-36-2

La requérante,
NOËLLA BOURGUIGNON

René Roy

Prenez avis que René Roy, domicilié au 148, rue Deneault, Saint-Timothée, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de René Roy-Morin.

Salaberry-de-Valleyfield, le 17 août 1992

81433-35-2

Le procureur du requérant,
JULIE AUDETTE, notaire

Rita Boucher

Prenez avis que Rita Boucher, domiciliée au 496, route Prévost, Saint-Laurent, Île d'Orléans, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marita Boucher.

Saint-Laurent, Île d'Orléans, le 24 août 1992

81505-36-2

La requérante,
RITA BOUCHER

Rolande Paquet

Prenez avis que Rolande Paquet, domiciliée au 449, Principale, Baie-du-Febvre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rolande Paquette.

Baie-du-Febvre, le 17 août 1992

81432-35-2

La requérante,
ROLANDE PAQUET

Sophia Tymczuk (Sophie Tremblay)

Prenez avis que Sophia Tymczuk (Sophie Tremblay), domiciliée au 1612, des Grands Ducs, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sophie Tymchyk.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 10 août 1992

81402-35-2

Les procureurs de la requérante,
GIRARD ALLARD BEAULIEU, BOUDREAULT

Stéphan Dulude

Prenez avis que Stéphan Dulude, domicilié au 915, chemin Rhéaume, Saint-Michel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéfan Dulude.

Saint-Michel, le 14 août 1992

81508-36-2

Le requérant,
STÉPHAN DULUDE

Thérèse Piétrograzio

Prenez avis que Thérèse Piétrograzio, domiciliée au 2589, Wurtele, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Piétrograzio.

Montréal, le 11 août 1992

81400-35-2

La requérante,
THÉRÈSE PIÉTROGRAZIO

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2958-4588 2958-4588 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Abitibi
2958-8266 2958-8266 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Saint-Maurice
2958-8985 2958-8985 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Rimouski
2958-8993 2958-8993 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Mingan
2958-9504 2958-9504 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Abitibi
2958-9553 2958-9553 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Roberval
2958-9579 2958-9579 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Saint-François
2958-9587 2958-9587 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Saint-François
2958-9595 2958-9595 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Saint-François
2958-9603 2958-9603 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Saint-François
2959-0171 2959-0171 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Roberval
2959-0205 2959-0205 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2959-0221 2959-0221 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Québec
2959-0262 2959-0262 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Québec
2959-0270 2959-0270 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Québec
2959-0304 2959-0304 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Québec
2959-0338 2959-0338 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-0346 2959-0346 QUÉBEC INC.	1992 08 14	Québec
2959-0403 2959-0403 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec
2959-0411 2959-0411 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec
2959-0429 2959-0429 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec
2959-0585 2959-0585 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec
2959-0627 2959-0627 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec
2959-0635 2959-0635 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Québec
2959-0742 2959-0742 QUÉBEC INC.	1992 08 14	Québec
2959-0866 2959-0866 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Québec
2959-0916 2959-0916 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Québec
2959-0924 2959-0924 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Hull
2959-0957 2959-0957 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Chicoutimi
2959-0999 2959-0999 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Roberval
2959-1005 2959-1005 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Québec
2959-1054 2959-1054 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Chicoutimi
2959-1062 2959-1062 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Mingan
2959-1070 2959-1070 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Québec
2959-1120 2959-1120 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Hull
2959-1138 2959-1138 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Drummond
2959-1146 2959-1146 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-1153 2959-1153 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Québec
2959-1195 2959-1195 QUÉBEC INC.	1992 08 14	Québec
2959-1203 2959-1203 QUÉBEC INC.	1992 08 14	Québec
2959-1260 2959-1260 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Gaspé
2959-1278 2959-1278 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Frontenac
2959-5501 2959-5501 QUÉBEC INC.	1992 07 16	Montréal
2960-0459 2960-0459 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-0483 2960-0483 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1267 2960-1267 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-1465 2960-1465 QUÉBEC INC.	1992 08 05	Montréal
2960-1473 2960-1473 QUÉBEC INC.	1992 08 05	Montréal
2960-1515 2960-1515 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1531 2960-1531 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1556 2960-1556 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Longueuil
2960-1564 2960-1564 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1572 2960-1572 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1614 2960-1614 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Longueuil
2960-1879 2960-1879 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Beauharnois
2960-1887 2960-1887 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Gaspé
2960-1895 2960-1895 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-1903 2960-1903 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1911 2960-1911 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1929 2960-1929 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Rouyn-Noranda
2960-1937 2960-1937 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1945 2960-1945 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1952 2960-1952 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Longueuil
2960-1960 2960-1960 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-1978 2960-1978 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Terrebonne
2960-1986 2960-1986 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Laval
2960-1994 2960-1994 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Laval
2960-2075 2960-2075 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-2091 2960-2091 QUÉBEC INC.	1992 08 06	Montréal
2960-2141 2960-2141 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-2190 2960-2190 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-2208 2960-2208 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2216 2960-2216 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2224 2960-2224 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2232 2960-2232 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2240 2960-2240 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2257 2960-2257 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-2331 2960-2331 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2349 2960-2349 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2356 2960-2356 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-2364 2960-2364 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2372 2960-2372 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2380 2960-2380 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2422 2960-2422 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2430 2960-2430 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2448 2960-2448 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2455 2960-2455 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2463 2960-2463 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2471 2960-2471 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2570 2960-2570 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-2612 2960-2612 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Laval
2960-2620 2960-2620 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Iberville
2960-2638 2960-2638 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2646 2960-2646 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Saint-Hyacinthe
2960-2653 2960-2653 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Laval
2960-2661 2960-2661 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2679 2960-2679 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-2687 2960-2687 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2695 2960-2695 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Labelle
2960-2703 2960-2703 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Joliette
2960-2711 2960-2711 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Terrebonne
2960-2729 2960-2729 QUÉBEC INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2737 2960-2737 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Témiscamingue
2960-2745 2960-2745 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2752 2960-2752 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2760 2960-2760 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Terrebonne
2960-2778 2960-2778 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-2786 2960-2786 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Terrebonne
2960-2794 2960-2794 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Saint-Hyacinthe
2960-2828 2960-2828 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-3156 2960-3156 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-3164 2960-3164 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-3172 2960-3172 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Montréal
2960-3198 2960-3198 QUÉBEC INC.	1992 08 10	Bedford
2960-3206 2960-3206 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-3214 2960-3214 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Bedford
2960-3222 2960-3222 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2960-3230 2960-3230 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Terrebonne
2960-3248 2960-3248 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Laval
2960-3255 2960-3255 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Mingan
2960-3263 2960-3263 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Mingan
2960-3271 2960-3271 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Mingan
2960-3289 2960-3289 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Terrebonne
2960-3297 2960-3297 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-3339 2960-3339 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Beauharnois
2960-3347 2960-3347 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Longueuil
2960-3354 2960-3354 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3412 2960-3412 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Beauharnois
2960-3420 2960-3420 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Longueuil
2960-3438 2960-3438 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Terrebonne
2960-3446 2960-3446 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Labelle
2960-3453 2960-3453 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Terrebonne
2960-3461 2960-3461 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Laval
2960-3479 2960-3479 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Terrebonne
2960-3487 2960-3487 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Montréal
2960-3495 2960-3495 QUÉBEC INC.	1992 08 11	Longueuil
2960-3503 2960-3503 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-3511 2960-3511 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Terrebonne
2960-3529 2960-3529 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3537 2960-3537 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3545 2960-3545 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3552 2960-3552 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3560 2960-3560 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3578 2960-3578 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Drummond
2960-3586 2960-3586 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Trois-Rivières
2960-3594 2960-3594 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3610 2960-3610 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Kamouraska
2960-3701 2960-3701 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3917 2960-3917 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3933 2960-3933 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Joliette
2960-3941 2960-3941 QUÉBEC INC.	1992 08 13	Montréal
2960-4006 2960-4006 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-4014 2960-4014 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-4022 2960-4022 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Longueuil
2960-2307 ABACO MÉDICAL INC.	1992 08 10	Montréal
2958-9264 ACHAT ACQ-ESTRIE INC.	1992 08 03	Saint-François
2959-0908 ADAPTATION 04 INC.	1992 08 10	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-2299 AÉROCLUB EUROCANADA INC.	1992 08 10	Montréal
2958-8274 AIRSAT INC.	1992 08 07	Québec
2958-9280 ALÉSAGE PORTATIF EXCEL INC.	1992 08 10	Abitibi
2960-2976 ALEX FILMS INC.	1992 08 11	Montréal
2960-3362 ALLARD, CHARBONNEAU & ASSOCIÉS INC.	1992 08 11	Terrebonne
2960-3396 APEX MARKETING INC.	1992 08 12	Montréal
2959-0643 AUBERGE DU LAC NOMININGUE INC.	1992 08 06	Labelle
2960-3628 AUBUCAN TRANSPORT INC.	1992 08 13	Montréal
2960-2521 AUTOGICIEL INC.	1992 08 11	Terrebonne
2959-1179 AVANCO LTÉE	1992 08 14	Québec
2960-1812 BIJOUTERIE ORFÈVRE LUCIO INC.	1992 08 05	Montréal
2960-2935 BOUTIQUE CAPRICCIO INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-3149 LES BOUTIQUES LE MAGAZINE PLUS INC.	1992 08 10	Montréal
2958-9561 LES CARROSSERIES DESSUREAULT INC.	1992 08 12	Trois-Rivières
2958-9322 CENTRE DE FORMATION SPÉCIALISÉE EN BUREAUTIQUE FORMACTION INC.	1992 08 10	Saint-François
2960-2877 CENTRE D'ART D'HOWARD INC.	1992 08 10	Montréal
2960-3016 CENTRE SPORTIF NI INC.	1992 08 11	Longueuil
2959-7762 CÉRÈS INTERNATIONAL INC.	1992 08 05	Montréal
2960-2901 COMMERCE HAIGIS (CANADA) INC. HAIGIS (CANADA) TRADING INC.	1992 08 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-3636 LE COMMERCE PATRIO INC. PATRIO TRADING INC.	1992 08 13	Montréal
2960-2513 COMMUNICATIONS MAJUSCULE INC.	1992 08 11	Montréal
2959-0601 COMPLEXE MAURICE TANGUAY INC.	1992 08 12	Québec
2960-2810 CONCEPTION GENIK INC.	1992 08 07	Terrebonne
2960-2125 CONFECTION A.P.M. INC.	1992 08 07	Laval
2958-6807 CONSTRUCTION OUELLET ET PEL-RIN INC.	1992 08 10	Saint-François
2960-2265 CONSTRUCTION RHÉAUME LTÉE	1992 08 07	Montréal
2960-3925 CONSTRUCTION T.L.N. INC.	1992 08 12	Joliette
2959-0239 CONSTRUCTIONS DU CAMPANILE INC.	1992 08 10	Québec
2960-2281 LES CONSTRUCTIONS PIERRE PELLETIER INC.	1992 08 10	Terrebonne
2960-2067 LES CONSULTANTS GUIMOND THERRIEN INC.	1992 08 06	Montréal
2958-8282 LES CONSULTANTS PECC INC.	1992 08 15	Trois-Rivières
2960-2943 CONTRÔLE GÉNÉRAL INFORMATIQUE B.F. INC. COMPUTER GENERAL CONTROL B.F. INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-2182 LES COURSIERS D'OPÉMISKA INC.	1992 08 07	Abitibi
2959-0353 C.I.E. CORPORATION INTERNATIONALE D'ÉCHANGES LTÉE	1992 08 11	Trois-Rivières
2960-2059 DENETTE & DUCHARME TRANSPORT INC.	1992 08 06	Saint-Hyacinthe
2960-3073 DISTINCTION MARKETING G.R.M. INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2323 DISTRIBUTION 2707 INC.	1992 08 10	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-2992 DISTRIBUTION TIBBY INC. TIBBY DISTRIBUTION INC.	1992 08 10	Montréal
2959-0684 L'EAU LA NATURELLE M.C.B. INC.	1992 08 14	Saint-Hyacinthe
2959-0973 LES ÉLEVATEURS BEAUCE-GRAIN INC.	1992 08 11	Beauce
2960-2539 LES ENTREPRISES DE DÉBOISEMENT D.M.B. INC.	1992 08 11	Abitibi
2960-2893 LES ENTREPRISES DEFERMO-ROXTON-FALLS INC.	1992 08 10	Bedford
2960-2968 LES ENTREPRISES D. ÉMOND INC.	1992 08 11	Bedford
2960-1275 LES ENTREPRISES G & D VALIQUETTE INC.	1992 08 11	Laval
2960-1481 LES ENTREPRISES LOUMARIE INC.	1992 08 05	Longueuil
2960-1523 LES ENTREPRISES MERKHI-JOSEPH INC.	1992 08 06	Longueuil
2960-3115 LES ENTREPRISES THÉRÈSE HACHEZ INC.	1992 08 10	Richelieu
2959-0932 LES ENTREPRISES YVON MARQUIS INC.	1992 08 10	Québec
2959-0981 LES ENTRETIENS R.L.P.T. INC.	1992 08 11	Roberval
2960-2406 EXPERTISES PROFESSIONNELLES A.R.M. INC.	1992 08 10	Montréal
2958-9256 FERME AMIENOISE INC.	1992 08 05	Trois-Rivières
2959-1088 FER-VEN INC.	1992 08 12	Québec
2960-2885 FICELLETEX INC.	1992 08 10	Montréal
2959-0296 LA FOIRE DU LUMINAIRE INC.	1992 08 11	Rimouski
2960-3644 FORESTERIE L.G.V.B. INC.	1992 08 13	Abitibi
2960-1119 LES FRIANDISES NINJA 2000 INC.	1992 08 06	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-1104 GARAGE J.P.C. CHOUINARD INC.	1992 08 13	Québec
2960-1788 GARAGE MARTECH INC.	1992 08 06	Longueuil
2958-4539 GARAGE RÉJEAN CARON INC.	1992 08 01	Arthabaska
2960-3131 GÉNIUS ÉLECTRONIQUE INC.	1992 08 10	Iberville
2958-9421 GESTION ALAIN DOYON INC.	1992 08 13	Beauce
2959-1047 GESTION ALAIN TOURIGNY INC.	1992 08 11	Frontenac
2959-1021 GESTION BFGT INC.	1992 08 11	Québec
2960-2174 GESTION DANIEL BERTHIAUME INC.	1992 08 07	Saint-Hyacinthe
2960-2273 GESTION DEBIEN INC.	1992 08 10	Terrebonne
2960-1507 GESTION D'ÉNERGIE LANCTÔT INC.	1992 08 05	Longueuil
2960-2869 GESTION MERISCA INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-1580 GESTION M.Y.L. INC.	1992 08 06	Terrebonne
2960-3388 GESTION PIZZÉDÉLIC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-3008 GESTION VISIONAIR INC.	1992 08 11	Montréal
2959-0148 GESTION YVON DENIS INC.	1992 08 07	Québec
2960-2315 LE GROUPE DESNOYERS ET ASSOCIÉS INC.	1992 08 10	Longueuil
2958-6872 GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.	1992 08 12	Saint-Hyacinthe
2959-0247 GSV CONCEPT INC.	1992 08 10	Québec
2960-1499 HÉLI-INTER INC.	1992 08 05	Chicoutimi
2960-1796 L'IMAGE EN VOGUE INC.	1992 08 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-0650 LES IMMEUBLES DENIS HARVEY INC.	1992 08 12	Québec
2958-4521 IMMEUBLES DIÉSEL CÔTE-NORD INC.	1992 08 07	Baie-Comeau
2960-3321 IMPÔT MAGIQUE INC.	1992 08 11	Longueuil
2960-2844 INFORMATIQUE BARNÉRIAS INC.	1992 08 07	Bedford
2960-2984 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARCEL TESSIER INC.	1992 08 11	Longueuil
2960-2018 INVESTISSEMENTS CHELY (CANADA) INC. CHELY INVESTMENTS (CANADA) INC.	1992 08 06	Montréal
2960-1457 LES INVESTISSEMENTS PROBACO INC.	1992 08 05	Terrebonne
2959-1112 JACQUES HARVEY PROMOTEUR-CONCEPT IMMOBILIER INC.	1992 08 13	Québec
2959-0965 JAKILIKA INC.	1992 08 11	Québec
2960-2919 J.C.L. COMMUNICATION INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-3040 KATHRYN OSBORNE DESIGN D'INTÉRIEURS INC.	1992 08 11	Montréal
2958-9264 LABORATOIRE ÉCO-SANTÉ INC.	1992 08 05	Chicoutimi
2960-3057 LES CONSTRUCTIONS DISPAR INC.	1992 08 11	Laval
2960-3099 LGP TRANSPORT INC.	1992 08 12	Iberville
2960-2562 LINGERIE LA PLUS, INC.	1992 08 12	Montréal
2959-0734 LUMEC SCHREDER INC.	1992 08 14	Terrebonne
2960-1549 LA MAISON LAUCLAMICO INC.	1992 08 05	Beauharnois
2959-0288 MANOIR LENEUF INC.	1992 08 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-2950 MENUISERIE DANIEL TREMBLAY INC.	1992 08 11	Chicoutimi
2960-3032 MEUBLES EXCLUSIFS MINH INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2588 MICRO-ÉLECTRONIQUE CERATEL INC. CERATEL MICRO ELECTRONIC INC.	1992 08 12	Montréal
2958-8969 MULTI-GESTION STE-FOY INC.	1992 08 10	Québec
2960-2554 NETTOYAGE DE CONDUITS AIR-VAC INC.	1992 08 12	Montréal
2960-2497 OBJ-TECH INC.	1992 08 11	Montréal
2960-2927 PARENT PELLETIER CFD INC.	1992 08 10	Longueuil
2960-2158 PÂTISSERIE R.L. INC.	1992 08 07	Chicoutimi
2960-3404 LES PETITS FRÈRES OUELLET INC.	1992 08 12	Chicoutimi
2960-2489 PHOTOS BELLO INC.	1992 08 11	Longueuil
2959-0320 PIÈCES INDUSTRIELLES R.G.R. INC.	1992 08 07	Saint-Maurice
2960-2034 PISCICULTURE TARDIF ET FILS INC.	1992 08 06	Joliette
2958-9314 PORTES ET FENÊTRES MAXIMUM INC.	1992 08 07	Terrebonne
2958-6815 LES PRODUITS AGRICOLES NERALCO INC.	1992 08 11	Saint-Hyacinthe
2959-1237 PROTECTIONS GARANPLUS DE QUÉBEC INC.	1992 08 14	Québec
2960-2166 PUBLIDAR INC.	1992 08 07	Terrebonne
2960-2836 LES QUATRE SAISONS DE MODE MICHÈLE INC.	1992 08 10	Terrebonne
2960-2505 RECHERCHES BAGGALEY INTERNATIONAL INC. BAGGALEY RESEARCH INTERNATIONAL INC.	1992 08 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-0213 LA RÉGÉNÉRATION H.M. 92 INC.	1992 08 10	Rimouski
2960-2042 LES RÉNOVATIONS J.R.W. INC.	1992 08 06	Rimouski
2959-0676 LES RÉNOVATIONS QUÉBÉCON INC.	1992 08 13	Québec
2958-9447 RÉNOVATIONS SEGA INC.	1992 08 13	Beauce
2960-2117 RÉSERVATIONS FLORIDE M.V. INC.	1992 08 07	Longueuil
2959-0163 RESSOURCES MARKETING CONCEPT RECYCLAGE (RMC) INC.	1992 08 07	Québec
2960-2802 RESTAURANT LES DOUX INSTANTS INC.	1992 08 10	Iberville
2960-2547 RESTAURATION APRÈS SINISTRE ET RÉNOVATION RODIER & ASSOCIÉS INC.	1992 08 11	Longueuil
2958-9439 RESTAURATION SANIVAL (1992) INC.	1992 08 13	Abitibi
2960-2851 RIMONT INC.	1992 08 07	Montréal
2960-2083 RONGCHEN COMMERCE INC.	1992 08 05	Montréal
2959-1039 LE ROYAUME DU BÉBÉ F.B. INC.	1992 08 11	Québec
2959-0577 R.L.S. BÉLANGER INC.	1992 08 10	Montmagny
2960-1770 SÉRIES DE CARTES CARICATURE (C.B.) INC. JOKE CARDS SERIES (C.B.) INC.	1992 08 06	Joliette
2959-0544 SERVICE D'ENTRETIEN HAMCO INC.	1992 08 07	Québec
2960-2109 SERVICE RICHARD MARTIN INC.	1992 08 07	Laval
2960-2398 LES SERVICES DE CUISINES H.R.D. (QUÉBEC) INC.	1992 08 10	Montréal
2960-3081 SERVICES TRAXART INC. TRAXART SERVICES INC.	1992 08 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-0312 SINISTREX KOGO INC.	1992 08 11	Québec
2959-0254 SPEQ LENEUF INC.	1992 08 10	Québec
2959-6111 SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES A.R. NES. INC.	1992 08 11	Longueuil
2958-9330 LES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES POLYTEL INC.	1992 08 10	Québec
2960-2596 TANNERIE TAXIDERMIE DENIS HALLÉ INC.	1992 08 12	Abitibi
2960-0400 TLP COMMUNICATIONS INC.	1992 08 11	Montréal
2959-1229 LES TOITURES GAGNON-OUELLETTE INC.	1992 08 14	Trois-Rivières
2959-1013 LES TOURS VISION QUÉBEC INC.	1992 08 11	Québec
2959-0874 TRAITEUR RESTO-DÉLI INC.	1992 08 10	Québec
2959-0536 TRANSPORT D.G.T. INC.	1992 08 07	Roberval
2959-0890 TRANSPORT GRANDE RIVIÈRE INC.	1992 08 10	Trois-Rivières
2959-0361 TRANSPORT R A B INC.	1992 08 12	Terrebonne
2960-2026 TRANSPORT RBG INC.	1992 08 06	Montréal
2959-1161 TRANSPORT VAN-LOR INC.	1992 08 13	Montmagny
2960-1598 TREMCO CAPITAL INC.	1992 08 07	Laval
2960-3065 USINAGE VERVILLE INC.	1992 08 12	Drummond
2960-3602 VENNAIR INC.	1992 08 12	Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1626-7817 LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS M.F.G. LTÉE	1978 05 23	1992 08 10	
1264-4910 LES ENTREPRISES G. & S. INC.	1967 06 22	1992 08 10	
1337-6603 LES ENTREPRISES J.L. BEAURIVAGE INC.	1973 08 30	1992 08 10	BELLAVANCE & ASSOCIÉS COURTIER INC.
1637-5719 FERME BOUSQUET & BLANCHETTE INC.	1979 07 12	1992 08 05	
1635-3351 LA FERME ORFORD INC.	1979 04 09	1992 08 13	
1333-9619 LES FERMES AVICOLES DU COQ BLANC INC.	1973 01 29	1992 08 11	FERME LA POUSSINIÈRE INC.
1264-6352 GUINOIS & FRÈRES LTÉE	1964 01 30	1992 08 12	
1371-5495 J. JACQUES FILION INC.	1975 02 28	1992 08 10	
1467-6902 MINI-ENTREPÔTS QUÉBEC INC.	1976 06 09	1992 08 12	
1114-8459 PLACEMENTS COLTON LLTÉE	1953 05 22	1992 07 08	
1268-3330 PLACEMENTS JEFFRINA INC.	1956 04 06	1992 08 11	
1283-5138 VOYAGES SATELLITE INC.	1971 12 01	1992 08 06	

4106

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2958-9272 ASSURANCES DUMAS & ASSOCIÉS INC.	2954-4004 QUÉBEC INC. ASSURANCES DUMAS & ASSOCIÉS INC.	1992 08 03	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2958-9512 LAMPRON ET ASSOCIÉS INC.	2624-2081 QUÉBEC INC. GESTION NOLAND INC. LAMPRON ET ASSOCIÉS INC.	1992 09 01	Trois-Rivières
2959-0726 ROLLAND TOURIGNY INC.	ROLLAND TOURIGNY INC. 2955-0233 QUÉBEC INC.	1992 08 12	Frontenac
4107			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1332-9081 1332-9081 QUÉBEC INC.	1973 04 04	1992 08 12	de la dénomination sociale: LES ALARMES PANIC INC.
2324-9428 2324-9428 QUÉBEC INC.	1985 08 06	1992 08 10	de la dénomination sociale: J. POULIN TRANSPORT INC.
2424-4444 2424-4444 QUÉBEC INC.	1986 11 26	1992 08 10	du district: Rouyn-Noranda
2424-4766 2424-4766 QUÉBEC INC.	1986 11 27	1992 08 12	1) de la dénomination sociale: EURO PRODUITS NATURELS (1992) INC. 2) du district: Laval
2552-5643 2552-5643 QUÉBEC INC.	1988 04 06	1992 08 11	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CHAUMONT (1992) INC.
2623-7107 2623-7107 QUÉBEC INC.	1988 07 28	1992 08 10	du district: Beauce
2753-9675 2753-9675 QUÉBEC INC.	1990 04 25	1992 07 03	du district: Montréal
2845-6747 2845-6747 QUÉBEC INC.	1990 10 31	1992 08 10	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS BLOUIN DEMERS INC.
2862-1183 2862-1183 QUÉBEC INC.	1991 07 17	1992 08 10	de la dénomination sociale: CAFÉ CONTINENTAL (1992) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2864-5109 2864-5109 QUÉBEC INC.	1991 09 09	1992 07 09	1) du capital-actions 2) des dispositions
2864-6974 2864-6974 QUÉBEC INC.	1991 09 23	1992 07 03	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS RENÉ BELLEY INC. des restrictions à l'activité des dispositions
2866-7921 2866-7921 QUÉBEC INC.	1991 10 09	1992 08 13	1) du district: Rouyn-Noranda 2) du capital-actions 3) des dispositions
2945-2448 2945-2448 QUÉBEC INC.	1991 11 21	1992 08 10	1) de la dénomination sociale: DESSINA-PLAN INC. 2) du nombre des administrateurs: 1
2952-3735 2952-3735 QUÉBEC INC.	1992 04 29	1992 08 06	de la dénomination sociale: PROMANAC SERVICES IMMOBILIERS (1992) LTÉE
2953-3270 2953-3270 QUÉBEC INC.	1992 04 22	1992 08 11	de la dénomination sociale: RESTAURANT TRATTORIA LA SCALA INC.
2953-8980 2953-8980 QUÉBEC INC.	1992 05 11	1992 08 14	du district: Montmagny
2954-7619 2954-7619 QUÉBEC INC.	1992 06 08	1992 07 31	du district: Saint-François
2954-8112 2954-8112 QUÉBEC INC.	1992 06 09	1992 08 07	du district: Québec
2957-8341 2957-8341 QUÉBEC INC.	1992 07 07	1992 07 29	du district: Chicoutimi
2957-9927 2957-9927 QUÉBEC INC.	1992 07 10	1992 08 12	de la dénomination sociale: LES RESTAURANTS S.N.D. INC.
2958-3846 2958-3846 QUÉBEC INC.	1992 07 21	1992 08 13	de la dénomination sociale: LE CENTRE LUCIE NOLET INC.
2958-6401 2958-6401 QUÉBEC INC.	1992 07 15	1992 08 06	de la dénomination sociale: LAURENT CLICHE AUTOS INC.
2314-4272 ASSURANCES D. BERTHIAUME INC.	1984 12 28	1992 08 07	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DANBER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1853-6417 LES ASSURANCES GUSTAVE MAISONNEUVE INC.	1981 12 29	1992 08 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1184-6037 A. LACROIX & FILS GRANIT LTÉE	1962 03 16	1992 08 10	du district: Mégantic
2540-9822 A.G.T. TRANSPORT T.R.O. INC.	1987 11 13	1992 08 10	de la dénomination sociale: LIMOUSINE A.G.T. TRANSPORT INC.
2167-0518 BIOLAB INC.	1984 03 05	1992 08 10	du capital-actions
2737-2978 BUANDERIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	1989 11 08	1992 08 07	du capital-actions
2637-2292 CARROSSERIE YVES CHOUINARD INC.	1989 02 16	1992 08 10	de la dénomination sociale: 2637-2292 QUÉBEC INC.
2956-6783 CENTRE DE BUREAUTIQUE IDEGRAPH INC.	1992 06 04	1992 08 13	de la dénomination sociale: POLY-INTER COMMUNICATIONS INC.
2843-5147 CENTRE D'AFFAIRES 666 INC.	1990 11 19	1992 09 01	de la dénomination sociale: CENTRE D'AFFAIRE BERGERON INC.
1634-3386 CENTRE HOSPITALIER SAINT-ALBERT-LE-GRAND INC.	1979 06 19	1992 07 28	de la dénomination sociale: CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-ALBERT-LE-GRAND INC.
1127-7548 CHAS. A. LACASSE LTÉE	1968 04 04	1992 07 06	du district: Longueuil
2547-7415 CLAIRE VINCENT ESTHÉTIQUE INC.	1988 03 31	1992 08 07	de la dénomination sociale: 2547-7415 QUÉBEC INC.
1282-2433 CONSTRUCTION RHÉAUME LTÉE	1962 12 19	1992 08 04	de la dénomination sociale: 1282-2433 QUÉBEC INC.
2642-2162 LES CONSULTANTS ROCHON & ASSOCIÉS INC.	1989 04 18	1992 08 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
2524-0607 COUTURE MOREAU INC.	1987 04 03	1992 08 11	1) de la dénomination sociale: AUBERGE CHAMPENOISE INC. 2) du district: Frontenac

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2743-3424 CULIMER INC.	1989 12 18	1992 08 11	du capital-actions
2948-0795 DANREMAR INC.	1992 02 10	1992 08 06	1) de la dénomination sociale: 2948-0795 QUÉBEC INC. 2) du capital-actions
2644-4554 DEMERS, DEMERS, PREGENT ASSURANCES INC.	1989 05 26	1992 08 07	de la dénomination sociale: 2644-4554 QUÉBEC INC.
2173-2862 DESMARAI PROTECTION ÉLECTRONIQUE INC.	1984 08 02	1992 08 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2843-1815 DISTRILEC INC.	1990 11 01	1992 08 12	du capital-actions
2312-8044 D. OUELLETTE INC.	1984 11 15	1992 08 06	de la dénomination sociale: LES ÉCURIES DES QUATRE VENTS INC.
2632-7361 ÉBÉNISTERIE CONTRASTE INC.	1988 12 08	1992 07 30	1) de la dénomination sociale: CONTRASTE ART INC. 2) du capital-actions
2534-8285 EDGAR BLONDEAU INC.	1987 05 01	1992 08 10	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES DALTON INC.
2431-1656 LES ÉDITIONS DAR-BER INC.	1987 03 25	1992 08 11	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions
2851-9395 LES ENTREPRISES CO-PEINT INC.	1991 03 07	1992 07 13	du district: Longueuil
2735-4455 LES ENTREPRISES L. LANDRY INC.	1989 08 16	1992 08 06	1) de la dénomination sociale: 2735-4455 QUÉBEC INC. 2) du district: Montréal
2847-6836 GÉOSCIENCES COMMUNICATIONS INC.	1990 12 07	1992 07 13	du district: Montréal
2416-3628 GESTION ALENS INC.	1986 05 14	1992 08 13	de la dénomination sociale: GESTION HARO INTERNATIONAL INC.
2149-8084 GESTION GUINOIS ET FRÈRES LTÉE	1982 12 30	1992 08 12	du capital-actions
1218-8322 GESTION J.A. BOUCHER INC.	1971 03 08	1992 08 11	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2414-2101 GROUPE LAPERRIÈRE & VERREAULT INC.	1986 04 01	1992 08 10	du capital-actions
2868-4793 LE GROUPE PHD INC.	1991 11 06	1992 08 11	de la dénomination sociale: 2868-4793 QUÉBEC INC.
2951-2449 LE GROUPE PUISSANCE TROIS CRÉATION MARKETING INC.	1992 04 01	1992 08 13	du district: Montréal
2152-8229 GROUPE VOLDAIR INC.	1983 03 17	1992 08 05	de la dénomination sociale: JARDIFRUIT INC.
1643-3443 HAUTE COIFFURE GAZI INC.	1980 04 03	1992 08 04	de la dénomination sociale: GESTION SAJEMA INC.
2617-9820 LES INDUSTRIES FORESTEEL (1988) INC.	1988 05 06	1992 08 06	de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES FORESTEEL INC.
1846-8926 LES INDUSTRIES GRONDIN (STE-AURÉLIE) LTÉE	1981 05 27	1992 08 14	de la dénomination sociale: GRONDIN SYLVICO INC.
1267-2960 INFORMATRIX 2000 INC.	1970 02 23	1992 08 11	du capital-actions
2617-1843 INTUITION COMMUNICATION MARKETING INC.	1988 04 20	1992 08 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1637-7962 JOURNAL LE RÉGIONAL DES CANTONS DE L'EST INC.	1979 07 20	1992 08 12	de la dénomination sociale: 1637-7962 QUÉBEC INC.
1502-9291 LIMOUSINE MONTRÉAL INC.	1976 04 06	1992 08 06	du capital-actions
2625-3161 LIMOUSINES ÉLÉGANTES INC.	1988 08 10	1992 08 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RAYMAC INC.
1356-5221 LOCATION VOYAGES ET VACANCES INC.	1974 05 14	1992 08 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
2948-1660 LUNETTERIE ALMA INC.	1992 01 29	1992 08 14	du capital-actions
2636-7524 MAGDALIN INC.	1989 01 30	1992 08 12	1) du district: Montréal 2) du capital-actions 3) des dispositions
2552-0982 MÉCANO PRO INC.	1988 05 04	1992 08 05	du district: Richelieu

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2419-6461 LES MEUBLES JALRO INC.	1986 08 27	1992 07 31	de la dénomination sociale: MOBILIER DE BUREAU LOGIFLEX INC.
2742-6543 MICHEL CYR & ASSOCIÉS GROUPE-CONSEIL IMMOBILIER INC.	1989 11 16	1992 08 07	de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ-CONSEIL MICHEL CYR INC. MICHEL CYR CONSULTING GROUP INC.
2535-3194 LA MORUE DU CHÂTEAU INC.	1987 05 22	1992 08 13	des dispositions
1631-7281 LE NETTOYEUR KIRKLAND INC.	1978 11 27	1992 08 11	1) de la dénomination sociale: 1631-7281 QUÉBEC INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1849-4914 LA NOUVELLE REVUE DE GRANBY (1981) INC.	1981 08 17	1992 08 12	de la dénomination sociale: 1849-4914 QUÉBEC INC.
2436-6544 PELOMART INC.	1986 05 05	1992 08 13	1) du district: Chicoutimi 2) du capital-actions
2632-2651 PERFORMANCES N.C. INC.	1988 11 28	1992 08 10	du district: Drummond
1232-5916 PLACEMENTS ANDRÉ LECOMPTE INC.	1969 07 11	1992 08 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2739-3024 PLACEMENTS FERNAND ANCTIL INC.	1989 10 03	1992 08 11	du district: Trois-Rivières
2627-3417 PLACEMENTS JEAN-GUY CUSSON INC.	1988 10 18	1992 08 12	de la dénomination sociale: RE / MAX IMPACT INC.
2621-9170 LES PLACEMENTS J.R.P.R. INC.	1988 08 31	1992 08 05	du capital-actions
2547-3570 LES PLANCHERS A. DUCHARME INC.	1988 01 25	1992 08 10	du district: Bedford
1855-4824 LES PRODUITS M.G.D. INC.	1982 03 01	1992 08 10	de la dénomination sociale: PRODUITS M.J.T. INC. M.J.T. PRODUCTS INC.
2744-1013 P.C.H.P. RÉNOVATIONS INC.	1989 11 24	1992 07 07	du district: Abitibi

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2641-2395 RÉNOVATIONS 2 D INC.	1989 03 30	1992 08 10	du capital-actions
2868-2128 LES RESTO-TOBUS INC.	1991 10 23	1992 08 12	de la dénomination sociale: 2868-2128 QUÉBEC INC.
2749-2297 LA REVUE QUÉBEC INTERNATIONAL INC.	1990 02 23	1992 08 12	de la dénomination sociale: GUIDE VOYAGE SUPER DESTINATION INC.
1223-8812 ROCH FRECHETTE & FILS INC.	1970 07 17	1992 08 05	de la dénomination sociale: GESTION JACQUES FRECHETTE INC.
2433-2421 SERVICE DE CAFÉ CONTINENTAL INC.	1987 02 24	1992 08 10	de la dénomination sociale: 2433-2421 QUÉBEC INC.
2315-4230 SOCIÉTÉ DE GESTION FERGURY INC.	1985 01 18	1992 08 06	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS QUALI MÉTAL INC.
1641-9228 SOGEDENT ASSURANCE INC.	1980 07 25	1992 08 07	de la dénomination sociale: SOGEDENT ASSURANCES INC.
2441-1274 SOGEMEC ASSURANCES INC.	1986 10 07	1992 08 13	1) des restrictions à l'activité 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2849-4680 LES TEINTURIERS HUBBARD (1991) INC.	1991 01 25	1992 08 04	du capital-actions
2630-0079 TENDANCE OTTE INC.	1988 10 28	1992 08 04	1) de la dénomination sociale: CONGIS-TECH INC. 2) du district: Longueuil
2173-9537 THERMO-CONTRÔLE INC.	1984 08 23	1992 08 12	de la dénomination sociale: 2173-9537 QUÉBEC INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2959-5568 2959-5568 QUÉBEC INC.	constitution	1992 07 16	1992 08 10
2958-5486 MECA DESIGN INC.	constitution	1992 07 16	1992 08 10

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4109

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2959-1187 82 ^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'A.I.P.S.E.	1992 08 14	521, rue Valence, Laval
2959-0189 LES AMIS DE PRO-ART INC.	1992 08 12	3790, Saint-Samuel, Beauport
2958-9629 LES ARCHERS DU TÉMISCOUATA	1992 08 14	76, route 185 nord, Cabano
2958-9413 ARTISTES-PEINTRES ASSOCIÉS DE SHERBROOKE	1992 08 14	690, Langlois, Sherbrooke
2960-2604 ASSOCIATION CULTURELLE SHAMAL BANGLA	1992 08 10	3475, rue Durocher, app. 102, Montréal
2959-7721 ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ KWONG TUNG DU QUÉBEC	1992 08 12	4970, chemin Queen Mary, suite 22, Montréal
2959-1245 ASSOCIATION DES FAMILLES LABROSSE-DIT RAYMOND (D'AMÉRIQUE)	1992 08 14	969, rue Ste-Hélène, Longueuil
2959-0569 ASSOCIATION DES IGBO (QUÉBEC) OTU NDI IGBO (QUÉBEC)	1992 08 12	3425, avenue Coloniale, app. 8,

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2959-6103 ASSOCIATION DES JEUNES CHINOIS ET CHINOISES DE MONTRÉAL	1992 08 11	7038, St-Denis, Montréal
2958-6849 ASSOCIATION DES PARENTS PARTENAIRES DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL (A.P.P.C.V.M.)	1992 08 13	255, rue Ontario est, Montréal
2958-6831 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE BARRAUTE	1992 08 13	481, 8 ^e Avenue, Barraute
2958-9520 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU HAMEAU DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS	1992 08 12	Route 263, Sainte-Praxède
2957-9638 ASSOCIATION DES SEYCHELLOIS DU QUÉBEC	1992 08 14	850, boulevard Laurentien, 2 ^e Étage, Saint-Laurent
2958-8977 ASSOCIATION INTERNATIONALE DU PERSONNEL DE LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI (A.I.P.S.E.), CHAPITRE DU QUÉBEC	1992 08 10	843, rue Fortier, Rock Forest
2957-1205 L'ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION ET L'ACTION CONTRE LES DROGUES ET L'ALCOOL (L'A.P.A.D.A.)	1992 08 14	655, boulevard Jean-Paul Vincent, Longueuil
2958-6856 ASSOCIATION VALÉDAR DE VALLEYFIELD INC.	1992 08 13	Valleyfield
2959-0197 BUREAU DU TOURISME AUTOCHTONE DU QUÉBEC	1992 08 12	400, rue Amishk, Pointe-Bleue
2959-8240 CENTRE DE CRÉATION INTERDISCIPLINAIRE EN ART CHAMP LIBRE	1992 08 13	5722, 6 ^e Avenue, Montréal
2958-9538 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-DOMINIQUE- DU-ROSAIRE	1992 08 12	235-B, Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire
2959-0882 CLUB D'ESCALADE ESCALANAUDIÈRE INC.	1992 08 11	89, rue Robillard, Notre-Dame-des-Prairies
2958-6757 CLUB OPTIMISTE SAINT-ALPHONSE, QUÉBEC	1992 08 11	153, route St-Alphonse, INC. Saint-Alphonse
2959-0940 CLUB TAEKWONDO REPENTIGNY	1992 08 11	435, Iberville, Repentigny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2958-9405 COALITION DÉCONTAMINATION MERCIER	1992 08 14	398, rue Frontenac, Châteauguay
2958-6864 CONCERTS VARIA	1992 08 13	200, rue Gordon, Verdun
2959-8026 CONGRÈS HISPANIQUE QUÉBÉCOIS C.H.Q. CONGRESO HISPANO QUEBEQUENSE C.H.Q.	1992 08 13	7227, St-Denis, bureau 104, Montréal
2958-9389 CONSERVATION SAINT-HUBERT	1992 08 13	5900, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
2958-9462 CORPS DE CADETS 2750 SECTEUR NORD	1992 08 14	1700, chemin St-Charles, Delisle
2958-6799 ÉCOLE SPIRITUELLE INTERNATIONALE DE LA ROSE-CROIX D'OR	1992 08 12	470, Iberville, Mont Saint-Hilaire
2958-9546 L'ENSEMBLE DO-ADOS INC.	1992 08 12	43-A, rue Holmes, Drummondville
2958-9306 ÉQUIPE DU SOLEIL LEVANT DE STE-ANNE- DES-PLAINES	1992 08 11	191, rue Rolland, Sainte-Anne-des-Plaines
2958-4109 LA FÉDÉRATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON ORFORD	1992 08 10	63, rue Fortin, Bonsecours
2958-8001 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KIN-BALL	1992 08 11	7504, des Grèbes, Charny
2958-4547 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES REVÊTEMENTS DE SOL INC. THE QUÉBEC FEDERATION OF FLOORCOVERING INC.	1992 08 10	9420, rue Pascal Gagnon, Saint-Léonard
2958-9397 FONDATION ÉDUCATIVE LA PETITE ÉCOLE	1992 08 13	477, rue Dulwich, Saint-Lambert
2958-6781 FONDATION MAISON DE LA FAMILLE LOTBINIÈRE INC.	1992 08 12	81, rue Rousseau, Saint-Apollinaire
2958-9298 FONDS D'AIDE COUP DE MAIN DE LA TUQUE	1992 08 11	La Tuque

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2959-1096 FUNTASTIX	1992 08 13	1600, Notre-Dame ouest, bureau 310, Montréal
2958-9454 GROUPE ENTREPRENDRE INC.	1992 08 14	4252, place Guillet, Montréal
2959-0619 GROUPE SINO VOILE	1992 08 13	187, 7 ^e Rue, bureau 31, Québec
2960-0475 JEUNESSE PATRIMOINE ENVIRONNEMENT GROUPE "LA COPPEE" (JPEGLC)	1992 08 14	1991, Wellington, Montréal
2958-4513 LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE LAC-MÉGANTIC INC.	1992 08 10	3641, rue Vaudreuil, Lac-Mégantic
2958-8373 MAISON LE POINT-D'AIDE INC.	1992 08 14	Cap-de-la-Madeleine
2958-8290 MIEUX-ÊTRE CHEZ-SOI	1992 08 11	Tourelle
2958-9363 MISSION IMPOSSIBLE CLUB DE PATINAGE SYNCHRONISÉ POUR ADULTES	1992 08 13	3810, Croissant Olivier, Brossard
2958-6823 LES PRODUCTIONS LYSHA	1992 08 13	2130, Beaudry, Montréal
2958-6773 REGROUPEMENT DES AIDANTS NATURELS (RÉGION 04 NORD)	1992 08 12	1121, St-Alexis est, Saint-Louis-de-France
2959-0718 REGROUPEMENT DES FEMMES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES (R.F.P.A.) DE BEAUCE INC.	1992 08 14	11193, 2 ^e Avenue est, Saint-Georges
2958-6153 REGROUPEMENT DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE DE L'ESTRIE	1992 08 10	209, des Érables, bureau 302, Weedon
2958-6765 SAFARI DROLET INC.	1992 08 11	C.P. 699, Cookshire
2958-9611 SERVICE DE GARDE VOL-EN-BULLE	1992 08 14	St-Jean de Boischatel
2958-4570 SERVICE RÉGIONAL D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DE DROITS DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS	1992 08 11	570, Ste-Cécile, Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2958-9348 LES SERVICES À DOMICILE DE LA RÉGION DE MATANE	1992 08 12	Matane
2958-4562 SOCIÉTÉ CINÉJAYA DU QUÉBEC	1992 08 11	4547, rue Christophe-Colomb, Montréal
2958-4554 SOCIÉTÉ DE PROMOTION QUÉBEC-ORIENT INC.	1992 08 11	865, boulevard Laure, Sept-Îles
2958-9371 LA SOURCE ALIMENTAIRE BONAVIGNON INC.	1992 08 13	549, boulevard Perron, Maria

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

4110

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2643-6691 ACTION JEUNESSE O.G.J.C. INC.	1989 04 28	1992 08 11	des objets
2323-2150 LES ASSOCIÉS MONTFORTAINS DU CANADA	1985 09 05	1992 08 13	1) de la dénomination sociale: LES ASSOCIÉS GABRIELISTES DE MONTFORT 2) des dispositions
1510-7303 BASE PLEIN AIR COLERAINÉ	1978 01 31	1992 08 11	des objets
2634-5652 CAFÉ-VISION MULTICULTUREL	1989 01 25	1992 08 11	des dispositions
2864-6867 CENTRE CULTUREL EURO-EST	1991 10 17	1992 08 10	des objets des dispositions
1855-5615 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LÉONIE BÉLANGER INC.	1982 03 05	1992 08 11	des dispositions
1638-4828 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS	1979 08 28	1992 08 11	de la dénomination sociale: CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1507-3562 COMITÉ DES LOISIRS D'HENRYVILLE	1977 10 04	1992 08 13	de la dénomination sociale: COMMISSION DES LOISIRS D'HENRYVILLE INC.
2159-3538 COMITÉ D'ANTI-POLLUTION DU LAC SELBY	1983 09 16	1992 08 13	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SELBY (APELS)
1257-8118 CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS ST-LAURENT	1967 06 14	1992 08 11	1) de la dénomination sociale: LE CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS ST-LAURENT 2) des objets
2431-9485 LA CORBEILLE - BORDEAUX-CARTIERVILLE	1987 05 21	1992 08 11	de la valeur des biens immobiliers
2953-4310 CORPORATION DU CAMPING D'EAU CLAIRE	1992 04 24	1992 08 12	des objets
2746-6796 FONDATION DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS RETRAITÉS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL	1990 02 16	1992 08 10	de la dénomination sociale: FONDATION DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLIÈRES RETRAITÉS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
2420-3614 FONDATION MYRA FARHI (CENTRE D'ADAPTATION ET RÉADAPTATION LA RESSOURSE)	1986 11 12	1992 08 12	1) de la dénomination sociale: FONDATION MYRA-FARHI (CENTRE DE RÉADAPTATION LA RESSOURSE) 2) des objets
2864-8137 LA MAISON DES FAMILLES DE CHICOUTIMI	1991 09 23	1992 08 13	des objets
1645-0934 AUX NIDS DES JOYEUX MARMOTS	1980 06 02	1992 08 13	1) des objets 2) des dispositions
2751-2219 REGROUPEMENT DES AMIS DE L'ÉCOLE ALFRED-DESROCHERS	1990 04 23	1992 08 11	des objets
1634-0929 REGROUPEMENT INFORMATION-LOGEMENT DE POINTE-ST-CHARLES	1979 02 26	1992 08 11	1) des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1844-2475 SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC HUNTINGDON INC.	1981 04 21	1992 08 11	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT EN VRAC BEAUHARNOIS-SALABERRY 2) du siège social: 5, rue Lazure, Huntingdon 3) des objets 4) des dispositions

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4111

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2318-2231 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2318-2231 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 15 juin 1992

81490

*Le président,
ROBERT BLACKBURN*

2438-9058 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2438-9058 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rawdon, le 17 août 1992

81528

*Le président,
HENRI TESSIER*

2526-2700 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2526-2700 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 août 1992

81496

*Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN*

2541-2271 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2541-2271 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 21 août 1992

81525

*La présidente,
GHISLAINE BEAUMONT*

2636-9454 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2636-9454 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 18 août 1992

81464

*Les procureurs de la compagnie,
CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON, DESROSIERS*

2637-4942 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2637-4942 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 12 août 1992

81546

*Le procureur de la compagnie,
NATHALIE BLAIS, notaire*

2734-3557 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2734-3557 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 août 1992

81501

Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, DE BILLY

2738-0542 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2738-0542 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 août 1992

81549

Les procureurs de la compagnie,
STEIN & STEIN

2845-1672 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2845-1672 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 août 1992

81469

Le président,
MARCEL HÉBERT

2851-9775 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2851-9775 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges, le 8 août 1992

81510

L'administratrice,
JOCELYNE PERLAND

2869-3620 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2869-3620 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 10 août 1992

81479

Le procureur de la compagnie,
NATHALIE BLAIS, notaire

2955-0530 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2955-0530 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 août 1992

81553

Le secrétaire de la compagnie,
HARRY J. PLAPTER

ACTIONS K.L.F. INC.

Prenez avis que la compagnie «ACTIONS K.L.F. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 19 août 1992

81550

Le président,
FRANÇOIS BEAUSÉJOUR

AGENDAS QUEBECOR INC.

Prenez avis que la compagnie «AGENDAS QUEBECOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juillet 1992

81463

La secrétaire adjointe,
CLAUDINE TREMBLAY

ARTHUR VALOIS & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «ARTHUR VALOIS & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 13 mai 1992

81545

Le procureur de la compagnie,
NATHALIE BLAIS, notaire

ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE DE COWANSVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE DE COWANSVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cowansville, le 18 juin 1992

81582

La secrétaire de la compagnie,
DENISE ROBERT

AUBERGE DESNEIGES LTÉE

Prenez avis que la compagnie «AUBERGE DESNEIGES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 août 1992

81482

Le vice-président,
LOUIS GIBEAU**BERNARDIN CÔTÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie «BERNARDIN CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 18 août 1992

81489

Le président,
BERNARDIN CÔTÉ**CENTRE DU CAMION DE HULL INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DU CAMION DE HULL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hull, le 24 août 1992

81581

Le président,
CONRAD ST-DENIS**CINÉ PARC ROCK FOREST SHERBROOKE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CINÉ PARC ROCK FOREST SHERBROOKE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 21 août 1992

81524

Le procureur de la compagnie,
YVON DAIGLE, avocat**CIRCUIT DE CROSS TROIS-ROUES
LAC-ST-JEAN INC.**

Prenez avis que la compagnie «CIRCUIT DE CROSS TROIS-ROUES LAC-ST-JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hébertville-Station, le 10 août 1992

81487

Le vice-président,
BERTHOL D. TREMBLAY**CLUB DES CONSOMMATEURS ST-MICHEL INC**

Prenez avis que la compagnie «CLUB DES CONSOMMATEURS ST-MICHEL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 août 1992

81569

La secrétaire de la compagnie,
ALINE LALIBERTÉ**CLUB VIDÉO FOCUS INC.**

Prenez avis que la compagnie «CLUB VIDÉO FOCUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 13 août 1992

81509

Le président,
DENIS THIBODEAU**COLLÈGE DES EUDISTES**

Prenez avis que la compagnie «COLLÈGE DES EUDISTES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 24 août 1992

81526

Le secrétaire-trésorier,
RENÉ TOUSIGNANT**CORDONNERIE MODERNE DE SEPT-ÎLES INC.**

Prenez avis que la compagnie «CORDONNERIE MODERNE DE SEPT-ÎLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 20 août 1992

81506

La présidente,
DENISE GAGNÉ-LAPOINTE**DISTRIBUTION ÉNERGIE-TEC. INC.**

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION ÉNERGIE-TEC. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marie, le 25 août 1992

81554

La présidente,
THÉRÈSE CHAREST**FINIMAR RÉNOVATION INC.**

Prenez avis que la compagnie «FINIMAR RÉNOVATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 mai 1992

81461

L'administrateur,
NICK RANIERI**FINITION DE BÉTON RÉMI PAGEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «FINITION DE BÉTON RÉMI PAGEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 20 août 1992

81570

Le président,
RÉMI PAGEAU**FONTAINES CRYSTAL INC**

Prenez avis que la compagnie «FONTAINES CRYSTAL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 août 1992

81513

Les procureurs de la compagnie,
LEONARD TANNENBAUM**F.X. PICHÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie «F.X. PICHÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 24 août 1992

81548

Les procureurs de la compagnie,
KRONSTRÖM DESJARDINS**GATEHOUSE-LA SALLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «GATEHOUSE-LA SALLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 août 1992

81577

Les procureurs de la compagnie,
HART, SAINT-PIERRE**GATIEN & BANVILLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «GATIEN & BANVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bernard-de-Lacolle, le 7 août 1992

81495

Le secrétaire de la compagnie,
MANON BANVILLE-GATIEN**GESTION ARTISTIQUE FAUNART INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION ARTISTIQUE FAUNART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 août 1992

81492

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT CHABOT**GESTION COLLINGE INC.
COLLINGE HOLDINGS INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION COLLINGE INC. — COLLINGE HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 août 1992

81576

Les procureurs de la compagnie,
HART, SAINT-PIERRE**GESTION CONSEIL C. VEILLEUX INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION CONSEIL C. VEILLEUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 décembre 1991

81460

Pour la compagnie,
ROSIANE I.-VEILLEUX**GESTION MERCURE GUILBAULT INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION MERCURE GUILBAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 4 août 1992

81462

Le président,
PATRICK MERCURE**GESTIONS ST-PIERRE ET ALLARD INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTIONS ST-PIERRE ET ALLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beaupré, le 19 août 1992

81480

Le président,
MICHEL ALLARD

GORDY TOOL & DIE WORKS LTD.

Prenez avis que la compagnie «GORDY TOOL & DIE WORKS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 août 1992

81483

Le procureur de la compagnie,
DOMENIC MANZO, notaire

HABITATS JEAN NICOLET INC.

Prenez avis que la compagnie «HABITATS JEAN NICOLET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Nicolet, le 24 août 1992

81586

Le secrétaire de la compagnie,
JACQUES CARON

IDÉESON INC.

Prenez avis que la compagnie «IDÉESON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boisbriand, le 17 août 1992

81473

Pour la compagnie,
SYLVIE JONES

IMMOVATION LTÉE

Prenez avis que la compagnie «IMMOVATION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 17 août 1992

81488

Le président,
JEAN-YVES BUREAU

J.P. FORGET INC.

Prenez avis que la compagnie «J.P. FORGET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Assomption, le 20 août 1992

81529

Le procureur de la compagnie,
YVON ROY, notaire

LABELLE ENTERPRISES INC.

Prenez avis que la compagnie «LABELLE ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 19 août 1992

81585

Pour la compagnie,
RÉAL MAINVILLE

LAMONTAGNE & FRÈRE (SHERBROOKE) INC.

Prenez avis que la compagnie «LAMONTAGNE & FRÈRE (SHERBROOKE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 18 août 1992

81547

La présidente,
RITA LAMONTAGNE

LANCASTER BUSINESS FORMS INC. FORMULES D'AFFAIRES LANCASTER INC.

Prenez avis que la compagnie «LANCASTER BUSINESS FORMS INC. — FORMULES D'AFFAIRES LANCASTER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} juillet 1992

81493

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

LE CLUB DES AVEUGLES DE LA RÉGION DE VALLEYFIELD

Prenez avis que la compagnie «LE CLUB DES AVEUGLES DE LA RÉGION DE VALLEYFIELD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 10 août 1992

81515

La présidente,
JEANNETTE CLAIRMONT

LE THÉÂTRE DU RIRE INC.

Prenez avis que la compagnie «LE THÉÂTRE DU RIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mai 1992

81584

Le président,
NORMAND GÉLINAS

LES CARTIERS DU PARC INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CARTIERS DU PARC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 12 août 1992

81566

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN-PIERRE LANGLADE

LES CONSTRUCTIONS DONATO INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS DONATO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 août 1992

81527

Le procureur de la compagnie,
MICHEL A. MÉNARD, avocat

LES ENTREPRISES MARIE LABBÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES MARIE LABBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Thetford Mines, le 10 août 1992

81514

Le secrétaire de la compagnie,
FRANÇOIS LABBÉ

LES ENTREPRISES MARIO SOLLEVANTI INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES MARIO SOLLEVANTI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julienne, le 19 août 1992

81551

Le président,
MARIO SOLLEVANTI

LES ENTREPRISES SADAR INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES SADAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 6 août 1992

81499

Les procureurs de la compagnie,
ZAURRINI, L'ANGLAIS, DI BATTISTA

LES FOURRURES DE CHIBOUGAMAU INC.

Prenez avis que la compagnie «LES FOURRURES DE CHIBOUGAMAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chibougamau, le 25 août 1992

81575

Le procureur de la compagnie,
CHANTAL LEBLANC, notaire

**LES LOGICIELS HOBBIT INC.
HOBBIT SOFTWARE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES LOGICIELS HOBBIT INC. — HOBBIT SOFTWARE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 18 août 1992

81486

Le président,
CHRISTIAN HOBDEN

LES PANTHÈRES DE LOUIS-DUPIRE

Prenez avis que la compagnie «LES PANTHÈRES DE LOUIS-DUPIRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 août 1992

81470

Le président,
ROBERT POMERLEAU

LES PEINTURES DARGIS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PEINTURES DARGIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 17 août 1992

81578

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS ST-ARNAUD, notaire

LES PLACEMENTS GAILURON INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS GAILURON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 11 août 1992

81502

Le procureur de la compagnie,
CONRAD LIZÉE, *notaire***LES PLACEMENTS INVESPRO INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS INVESPRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 avril 1992

81481

Le président,
VITO FERRARA**LES PNEUS-50 «CINQUANTE» LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «LES PNEUS-50 «CINQUANTE» LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 août 1992

81465

Le président et secrétaire,
RÉGIS PERRON**LES POSEURS DE TAPIS NATIONAL LTÉE
NATIONAL CARPET LAYERS LTD.**

Prenez avis que la compagnie «LES POSEURS DE TAPIS NATIONAL LTÉE — NATIONAL CARPET LAYERS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 novembre 1991

81500

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER**LES PRODUCTIONS DU MUSÉE IMAGINAIRE**

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUCTIONS DU MUSÉE IMAGINAIRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} août 1992

81485

La présidente,
MARILYN-ANN RANCO**LES SPÉCIALISTES EN SINISTRES
DE LA CAPITALE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES SPÉCIALISTES EN SINISTRES DE LA CAPITALE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 23 juillet 1992

81491

Le président,
LAURENT THIBAUT**LES SPÉCIALITÉS MAISON L'ANDALOU INC**

Prenez avis que la compagnie «LES SPÉCIALITÉS MAISON L'ANDALOU INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Matane, le 10 août 1992

81567

L'administratrice,
ANDRÉE BLANCHETTE**LOUIS LEVASSEUR LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «LOUIS LEVASSEUR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 10 juillet 1992

81580

Le procureur de la compagnie,
MICHEL JACOB, *avocat***MAXIVENT INC.**

Prenez avis que la compagnie «MAXIVENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lévis, le 18 août 1992

81466

L'administratrice,
FRANCINE TURMEL**MCN GRAPHIX INC.**

Prenez avis que la compagnie «MCN GRAPHIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 août 1992

81468

Le président,
MARCEL HÉBERT**MICRO-LUM INC.**

Prenez avis que la compagnie «MICRO-LUM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 août 1992

81472

Le président,
JEAN-PAUL LAFORGE

NETTOYEUR LAC MÉGANTIC INC.

Prenez avis que la compagnie «NETTOYEUR LAC MÉGANTIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lambton, le 21 août 1992

81512

Pour la compagnie,
DENIS BÉLANGER, notaire

NETTOYEUR À SEC BELLBOY (1983) INC.

Prenez avis que la compagnie «NETTOYEUR À SEC BELLBOY (1983) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 août 1992

81484

Les procureurs de la compagnie,
STERN & BLUMER

OPTION RIVE-SUD

Prenez avis que la compagnie «OPTION RIVE-SUD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 18 août 1992

81467

La secrétaire-trésorière,
LISE CHABOT

QUINCAILLERIE PIERREFONDS INC.

Prenez avis que la compagnie «QUINCAILLERIE PIERREFONDS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 août 1992

81471

Le président,
PASSARELLI EUSTACHIO

SERVICE DE PNEU M.P.B. INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICE DE PNEU M.P.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert-de-Lauzon, le 13 août 1992

81494

Le procureur de la compagnie,
GUY LESSARD, notaire

SERVICES D'INSPECTION EAUTECK INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICES D'INSPECTION EAUTECK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 août 1992

81516

Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, DE BILLY

SIMARD & MARCIL INC.

Prenez avis que la compagnie «SIMARD & MARCIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chibougamau, le 25 août 1992

81574

Le procureur de la compagnie,
CHANTAL LEBLANC, notaire

ST-ROCH DEVELOPMENT CORP.

Prenez avis que la compagnie «ST-ROCH DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Sophie, le 21 août 1992

81568

Le président,
SOL GOODZ

THE ROTARY CLUB OF VERDUN

Prenez avis que la compagnie «THE ROTARY CLUB OF VERDUN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} septembre 1991

81507

Le président,
BENJAMIN SHARA

TRANSPORT C.G.S. INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT C.G.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coaticook, le 13 août 1992

81511

Le président,
GILLES OUELLET

TRANSPORT SCOLAIRE L. COUTURE INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT SCOLAIRE L. COUTURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-Bleue, le 24 août 1992

81579

Le procureur de la compagnie,
MICHEL OUELLET, notaire

VAL JEAN INC.

Prenez avis que la compagnie «VAL JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 août 1992

81523

Le président,
ANDRÉ BISSONNETTE

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1348-9141 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ OLSTEN LTÉE	1992 02 07	de l'agent principal et son adresse à: M. Robert B. Issenman, Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, bureau 3400, Montréal principale place d'affaires Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, bureau 3400, Montréal
4112		<i>L'Inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
3049-1880 ** INSTRUMENTS MD LTÉE	1992 08 11	Me Andrey Hollinger, 800, Place Victoria, bureau 4700, Montréal	800, Place Victoria, bureau 4700, Montréal
3042-2620 ** ORGANISATION CHARLES J. GIVENS DU CANADA INC.	1992 08 11	M. Robert Quesnel, 1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal
4113			<i>L'Inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés – Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
HOOGOVS ALUMINIUM QUÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOOGOVS ALUMINIUM QUEBEC AND COMPANY, LIMITED	1989 07 25	21 ^e étage 1155, René-Lévesque Ouest Montréal, QC H3B 2J9

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

4118

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Vente d'obligations d'épargne du Québec ou du Canada

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32, a. 33.2 et 93.162) le ministre chargé de son application a autorisé les compagnies d'assurances constituées en vertu des lois du Québec à offrir en vente des obligations d'épargne du gouvernement du Québec ou du Canada. Une autorisation a également été donnée à une fédération de sociétés mutuelles d'assurance lui permettant d'habiliter ses membres à offrir en vente des obligations d'épargne du gouvernement du Québec ou du Canada.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4117

Liquidation des compagnies — Loi sur la

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de «LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS INC.» tenue à Montréal le 19 février 1992, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et

que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur le juge Claude Benoit de Montréal a été nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2843-7705*

81539

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SSQ INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SSQ INC., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies en date du 24 août 1982, avec siège social au 2525, boulevard Laurier, Sainte-Foy, a été dissoute le 13 août 1992 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1860-8695*

81538

Loi électorale

Directeur du scrutin suppléant

Conformément aux dispositions de l'article 508 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que j'ai nommé la personne suivante pour remplir la fonction de directrice du scrutin suppléante à compter du 7 août 1992, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire.

Circonscription électorale	Nom	Profession	Domicile
Pontiac	Donaldson, Louise E.	—	Otter Lake
4103			

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

La Société des musées de sciences naturelles de Montréal

Avis est donné que le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau du Québec, des lettres patentes datées du 3 juillet 1992 ayant pour objet de constituer la Société des musées de sciences naturelles de Montréal en corporation à but non lucratif, en vertu des articles 963b et 964b de la Charte de la ville de Montréal (1959-1960, c. 102).

*Le sous-ministre des
Affaires municipales,
FLORENT GAGNÉ*

4119

Ville de Repentigny

Conformément à l'article 10 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), je donne avis que j'ai autorisé, le 19 août 1992, la ville de Repentigny à diviser son territoire en un nombre de districts électoraux supérieur au nombre maximum prévu par la loi, soit en 13 districts électoraux au lieu de 12.

Québec, le 19 août 1992

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

4120

Proclamations

(L.S.) MARTIAL ASSELIN
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Foy sur le territoire de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Foy

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales adoptée le 30 juin 1992, par le décret du gouvernement du Québec numéro 990-92.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 7 février 1992, le conseil de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté, conformément à l'article 7.1, un règlement abrogeant le règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Foy.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 818-92, a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de Sainte-Foy sur le territoire de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de Sainte-Foy, de causes pendantes à l'égard du territoire de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le gouvernement a approuvé le règlement numéro 818-92 de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le règlement numéro 101 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de Sainte-Foy.

Québec, le 30 juin 1992

Le sous-procureur général,
JACQUES CHARMBELAND

Libro: 509
Folio: 111

4102

(L.S.)
Gouvernement
du Québec

MARTIAL ASSELIN

Proclamation

Concernant l'établissement du district judiciaire de Laval

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Le district judiciaire de Laval est établi pour la Cour supérieure et la Cour du Québec à compter du 31 août 1992 et, en conséquence, ce district judiciaire est établi pour toutes fins à compter de cette date.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de la Justice adoptée le 12 août 1992, par le décret du gouvernement du Québec numéro 1177-92.

Le premier alinéa de l'article 3 de la Loi modifiant la Loi de la division territoriale (1979, c. 15) prévoit que le gouvernement décrète, par proclamation, que l'un ou l'autre des districts de Laval et Longueuil soit établi pour:

- a) le Tribunal de la jeunesse;
- b) la Cour des sessions de la paix;
- c) la Cour provinciale; ou
- d) la Cour supérieure.

Le dernier alinéa de cet article prévoit que, dès que la Cour supérieure, juridiction criminelle, siègera dans l'un de ces districts, celui-ci sera réputé établi pour toutes fins.

Conformément au décret du gouvernement du Québec numéro 1337-88 du 31 août 1988, la Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives en vue d'instituer la Cour du Québec (1988, c. 21) est entrée en vigueur le 31 août 1988, à l'exception des articles 17 et 18 qui sont entrés en vigueur le 17 juin 1988 et du paragraphe 2° de l'article 74 qui est entré en vigueur le 17 août 1988.

En vertu de l'article 66 de cette loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, dans toutes les lois, leurs textes d'application ainsi que dans tout document l'expression «Cour du Québec» remplace, compte tenu des adaptations nécessaires, les expressions «Cour provinciale», «Cour des sessions de la Paix» et «Tribunal de la Jeunesse».

Québec, le 12 août 1992

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509
Folio: 112

4102

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Le Repos Saint-François d'Assise

Avis est, par les présentes, donné que Le Repos Saint-François d'Assise, constituée par le chapitre 88 des lois de 1916 (1^{re} session) sous la dénomination sociale Cimetière de l'est de Montréal, s'adressera au Parlement du Québec au cours de la présente session ou à la prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de l'autoriser à faire des contributions monétaires à des oeuvres ou des organismes de charité et ce, sous forme de dons de charité, de gratifications et autres contributions monétaires de même nature.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir lors de l'étude de ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 21 août 1992

81503

Les procureurs,
HART, SAINT-PIERRE

Succession Edouard Bachir Beshro

Avis est donné, qu'un projet de loi d'intérêt privé sera présenté au Parlement du Québec afin de permettre de procéder immédiatement à la dévolution et au partage définitif de la succession de feu Edouard Bachir Beshro, décédé à Québec le 3 mars 1980. Les personnes qui ont des motifs d'intervenir lors de l'étude du projet de loi d'intérêt privé doivent en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1992

81543

Les procureurs,
JOLI-COEUR LACASSE SIMARD
NORMAND ET ASSOCIÉS

Transcontinental Graphique Inc.

Avis est, par les présentes, donné que Transcontinental Graphique Inc., corporation constituée en vertu des lois du Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, fera une demande à l'Assemblée Nationale du Québec, lors de la prochaine session ou lors d'une des deux sessions subséquentes, pour l'adoption d'une loi d'intérêt privé visant à corriger le défaut de titre résultant de la mauvaise description du cessionnaire, partie à un acte de distribution signé devant notaire le 30 mars 1979 et enregistré au bureau d'enregistrement de la paroisse de La Prairie de la Madeleine sous le no 164085. Toute personne ayant des motifs d'intervenir dans le cadre de la présentation de ce projet de loi, doit en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 20 août 1992

81497

Les procureurs,
LAVERY, DE BILLY

**VALLEYFIELD GOLF AND COUNTRY CLUB INC.
CLUB DE GOLF DE VALLEYFIELD, LTÉE**

Avis public, est, par les présentes, donné que la corporation CLUB DE GOLF DE VALLEYFIELD, LTÉE s'adressera au Parlement du Québec, à la prochaine session pour l'adoption d'un projet de loi

d'intérêt privé visant à modifier la loi la régissant, soit la loi concernant Valleyfield Golf and Country Club Inc., chapitre 112 des lois de 1969, aux fins suivantes:

1. Modifier le capital-actions autorisé de la corporation:

- a) un nombre illimité d'actions catégorie «A», sans valeur nominale;
- b) 1 150 actions catégorie «B», valeur nominale de 100 \$ chacune; et
- c) en y ajoutant un nombre illimité d'actions catégorie «C», sans valeur nominale, non votantes, avec droit à un dividende lorsqu'il est déclaré.

2. Préciser les droits, privilèges, obligations et restrictions rattachés aux catégories d'actions déjà existantes, notamment préciser que les actions de catégorie «A» sont votantes, ne peuvent être détenues que par des membres actifs et que les actions de catégorie «B» sont non votantes, n'ont pas le droit à des dividendes. Les actions catégorie «A» et «B» ont le droit de se partager le reliquat des biens de la corporation lors de sa dissolution; les actions de ces deux catégories ne peuvent être vendues ou transférées qu'à une ou des personnes dûment acceptées par la majorité des administrateurs de la corporation;

3. Préciser les pouvoirs de la corporation en matière de démission ou d'expulsion d'un membre actif;

4. Préciser les pouvoirs de la corporation de définir différentes catégories de membres et de déterminer les obligations et privilèges rattachés à ces catégories de membres;

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice Honoré-Mercier, 1025, rue Saint-Augustin, bureau 2.68, Québec, QC, G1A 1A3.

Saint-Timothée, le 17 août 1992

81587

Le procureur,
CLAUDE HOULE, notaire

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r.1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 11 janvier 1992.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
---------------------------	---------------------------------	---

Médecins omnipraticiens*Région de Montréal*

Laurin, Pierre Michel, 2100, boulevard Labelle, Lafontaine, QC, J7Y 1S8

92 05 16

92 05 29

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Armand, Gilles Jr, 985, Valiquette, C.P. 2423, Sainte-Adèle, QC, J0R 1L0	92 04 03	
Jomphe, Catherine, C.P. 6128, Succursale A, Montréal, QC, H3C 3J7	92 07 25	
Roberge, Yvon, 8415, Saint-Denis, appartement 210, Montréal, QC, H2P 2H1	92 07 13	
Ruest, André, 4, place Laval, appartement 670, Laval, QC, H7N 5Y3	92 07 03	
Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Reid, Charles-D., 300, boulevard de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	92 02 04
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Camirand, André, 12245, Grenet, appartement 112, Montréal, QC, H4J 2J6	92 05 29	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Lerman, Willie, 5566, avenue Rosedale, Côte-Saint-Luc, Montréal, QC, H4V 2J1	92 01 22	92 07 22
Dentistes		
<i>Région de Québec</i>		
McGibbon, Donald Peter, 990, avenue des Érables, appartement 2, Québec, QC, G1R 2M7		92 06 30
<i>Région de Montréal</i>		
Coulombé, Roger, 4660, boulevard Saint-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5		92 06 30
Kobernick, Paul, 3545, Côte des Neiges, appartement 8, Montréal, QC, H3H 1V1		92 06 30
81474		

Service de santé et les services sociaux — Loi sur les

Médicaments qui peuvent être utilisés dans un établissement

CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1992 08 13, à la corporation CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD.

En ajoutant la catégorie « Centre d'Accueil ».

4114

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1336-9665*

Syndicats professionnels — Loi sur les

FÉDÉRATION DES INTERVENANTES EN GARDERIE (CEQ)

La formation d'une association sous le nom de « FÉDÉRATION DES INTERVENANTES EN GARDERIE (CEQ) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1992 08 18.

Le siège social de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2953-5275*

81540

Ventes par shérif

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 500-05-016749-903
455-18-000018-927

CITIBANK CANADA, corps politique et incorporé, ayant son siège social au 121, rue King Ouest, local 400, Toronto, province d'Ontario, partie demanderesse, contre LOUIS MASSUE, administrateur retraité, résidant et domicilié au 50, chemin Old Mill, Etobicoke, province d'Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi, 4, rue Adhémar-Cusson, Bedford, province de Québec, JOJ 1A0, mis en cause.

« Une certaine parcelle de terrain située dans la municipalité de Venise-en-Québec, connue et désignée comme étant une partie du lot cent onze, subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-neuf (ptie 189-111) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi et plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point « A », lequel point est situé sur la ligne sud du lot 189-111-2, à son intersection avec la ligne d'emprise de la rue portant le numéro de cadastre 189-111-1; de là, en allant dans une direction sud-est, en suivant une courbe de quarante pieds (40 pi) de rayon, une distance de soixante pieds (60 pi) jusqu'au point « B »; de là, en allant dans une direction sud dans le prolongement vers le sud d'une ligne qui serait le centre du cercle engendré par le rayon de quarante pieds (40 pi) et le point « B », une distance d'environ cent vingt et un pieds (121 pi) jusqu'au point « C »; de là, en allant dans une direction sud-ouest, sud, nord, nord-ouest et nord-est, en passant successivement par les points D, E, F, G et H, suivant des distances respectives d'environ: de C à D, cent quatre-vingts pieds (180 pi); de D à E, cent vingt pieds (120 pi); de E à F, cent trente-cinq pieds (135 pi); de F à G, cent sept pieds (107 pi); de G à H, quatre-vingt-dix pieds (90 pi); de là, en allant dans une direction nord-est, en suivant la ligne sud du lot 189-111-2, une distance de cent seize pieds (116 pi) jusqu'au

point de départ. Ladite parcelle étant bornée vers le nord par le lot 189-111-2, vers le nord-est par le lot 189-111-1 (rue), vers l'est par une partie du lot 189-111 et vers le sud-est, l'est et l'ouest par les eaux de la baie Missisquoi.

La superficie délimitée par les titres A, B, C, E, D, F, G, H et A est d'environ trente-neuf mille huit cents pieds carrés (39 800 pi²), mesures anglaises.

Tel que le tout est démontré dans un plan et une description technique préparée par Laurent Véronneau, a.-g., le cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-huit (05-05-88) sous son dossier numéro 14465.

b) Tous les droits que possède l'emprunteur dans des parcelles de terre contigües à la partie du lot décrite ci-haut.

Ces bandes de terrain additionnelles étant le résultat de remplissage effectué par l'emprunteur depuis qu'il a fait l'acquisition du terrain décrit au paragraphe a, le tout sans qu'aucune numérotation cadastrale ne soit octroyée à ces bandes de terre, lesquelles sont contigües aux limites nord-ouest, sud, sud-ouest et nord-est de la partie du lot 189-111 dudit cadastre décrite ci-haut au paragraphe a et ont une superficie approximative de quatre mille sept cent quarante-sept pieds carrés (4 747 pi²).

Ces bandes de terrain sont démontrées dans un plan préparé par Laurent Véronneau, a.-g., le cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-huit (05-05-88) sous son dossier numéro 14465.

III. Lot resubdivisé numéro deux du lot cent onze de la subdivision officielle du lot numéro cent quatre-vingt-neuf (189-111-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-George-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, incluant tous les bâtiments et améliorations y érigés.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 58 995,00 \$ pour le lot cent onze, subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-neuf (ptie 189-111), représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71), et à la somme de 166 807,50 \$ pour le lot resubdivisé numéro deux du lot cent onze de la subdivision officielle du lot numéro cent quatre-vingt-neuf (189-111-2), représentant 50 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71), soit 1.15.

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, au 4 de la rue Adhémar-Cusson à Bedford, le MERCREDI QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
FRANCINE NADEAU

Le shérif adjoint,
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 24 août 1992

81564

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 20 août 1992

81562

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-18-001576-921

FIDUCIE DESJARDINS INC. et CAISSE POPULAIRE DESJARDINS BUCKINGHAM, demanderesse, contre JEAN-GUY ST-GEORGES, et BOEUF INTERPROVINCIAL BEEF INC., défendeurs.

Désignation :

« A) Une propriété connue et désignée comme étant partie du lot un B (ptie 1B) du Deuxième Rang (rg II) au cadastre officiel du canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud et cinq cents pieds (500 pi) dans ses lignes est et ouest, mesures anglaises, plus ou moins et bornée comme suit : au nord et à l'ouest par partie du même lot, à l'est par partie du lot un A (ptie 1A) et au sud par la route Hull-Montréal numéro 148 ; avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances ;

B) une parcelle de terrain de forme irrégulière étant une partie du lot un B (ptie 1B) du Deuxième Rang (rg II) au cadastre officiel du canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull, mesurant cent soixante-cinq pieds (165 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante-huit pieds et quatre dixièmes de pied (158,4 pi) et deux cent quatre pieds et huit dixièmes de pied (204,8 pi) dans ses lignes est, cent cinquante pieds (150 pi) et quinze pieds (15 pi) dans ses lignes sud et trois cent cinquante-huit pieds et sept dixièmes de pied (358,7 pi) dans sa ligne ouest ; le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit : au nord par le ruisseau, à l'est par parties des lots un A et un B (pties 1A et 1B), au sud par partie du lot un B (ptie 1B) et à l'ouest par partie du lot un B (ptie 1B) ; avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de 66 096,00 \$. Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c.27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-18-000014-903
755-05-000150-886

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, ès qualités de mandataire de la Caisse Populaire St-Martin de Laval, partie demanderesse, contre LES JARDINIERS MODÈLES INC. et PAUL BOUDRIAS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

Titre I : Les immeubles donnés en garantie
par Les Jardiniers Modèles inc.

1. Les lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et cent quarante-neuf (nos 147, 148, 149), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, division d'enregistrement de Napierville, mesurant en superficie environ quatre-vingt-trois (83) arpents, plus ou moins.

2. Une terre, mesurant environ deux cent soixante (260) arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesures, connue et désignée comme faisant partie des lots numéros cent quarante-cinq et cent quarante-six (pties no 145 et 146) du même cadastre et étant toute la partie desdits lots comprise dans les bornes suivantes, savoir : bornée d'un côté, vers le nord-ouest, en partie par le lot numéro deux cent vingt-quatre (no 224) du même cadastre et en partie par le trait carré des terres du Grand Rang Saint-Patrice ; de l'autre côté, vers le sud-est, par le nouveau cours du tracé de la rivière Lacadie ; en avant, vers le sud-ouest, par le chemin public ; et en arrière, vers le nord-est, par le lot numéro quatre-vingt-onze et par une partie du lot numéro quatre-vingt-douze (no 91 et no 92) du même cadastre.

Ladite partie du lot numéro cent quarante-cinq (ptie no 145) étant deux parties distinctes et décrites comme suit :

a) une partie dudit lot numéro cent quarante-cinq étant bornée comme suit : vers le nord-ouest par la partie du lot numéro cent quarante-six (ptie no 146) ci-après décrite, vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par la rivière Lacadie ;

b) une autre partie dudit lot numéro cent quarante-cinq (ptie no 145) étant un terrain de forme triangulaire et étant bornée comme suit : vers le nord-ouest par la partie du lot numéro cent quarante-six (ptie no 146) ci-après décrite, vers le sud par la rivière Lacadie, vers le nord-est par une partie du lot numéro quatre-vingt-douze (ptie no 92) du même cadastre.

Ladite partie du lot numéro cent quarante-six (ptie no 146) étant bornée comme suit: vers le nord par les lots ou partie des lots numéros deux cent vingt-quatre, deux cent vingt-cinq, deux cent vingt-six, deux cent vingt-sept, deux cent vingt-huit, deux cent vingt-neuf, deux cent trente, deux cent trente et un, deux cent trente-deux, deux cent trente-trois et deux cent trente-quatre (nos ou pties nos 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234) du même cadastre, vers le nord-est par le lot numéro quatre-vingt-onze (no 91) du même cadastre, vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est en partie par les parties du lot numéro cent quarante-cinq (ptie no 145) ci-dessus décrites et en partie par la rivière Lacadie.

3. Un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent cinquante (ptie 150) du même cadastre, mesurant en superficie six arpents et cinquante-neuf centièmes d'arpent (6,59 arp) plus ou moins, et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot numéro cent quarante-huit (ptie no 148) ci-dessus décrite, vers le nord-est par la partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie 151) ci-après décrite, vers le sud-est par la rivière Lacadie, vers le sud-ouest par le lot numéro cent quarante-neuf (149).

4. Un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie no 151) du même cadastre, mesurant en superficie quatre arpents et cinquante-cinq centièmes d'arpent (4,55 arp), plus ou moins et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot numéro cent quarante-huit (ptie no 148) du même cadastre, vers le nord-est par le lot numéro cent cinquante-deux (no 152) du même cadastre, vers le sud-est par la rivière Lacadie, vers le sud-ouest par la partie du lot numéro cent cinquante (no 150) ci-dessus décrite.

5. Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent cinquante-cinq (ptie no 155) du même cadastre et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par les lots ou la partie des lots numéros deux cent quatorze, deux cent quinze, deux cent seize, deux cent dix-sept, deux cent dix-huit et deux cent dix-neuf (nos ou pties nos 214, 215, 216, 217, 218 et 219) du même cadastre, vers le nord-est par les lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et cent quarante-neuf (nos 147, 148 et 149) ci-dessus décrits, vers le sud-est par la rivière Lacadie, vers le sud-ouest par le lot numéro deux cent cinq (no 205) ci-après décrit.

6. Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro deux cent cinq (ptie no 205) du même cadastre et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par les lots numéros ou partie des lots numéros deux cent douze, deux cent treize, deux cent quatorze (nos ou pties nos 212, 213, 214) du même cadastre, vers le nord-est par la partie du lot numéro cent cinquante-cinq (ptie no 155) ci-dessus décrite, vers le sud-est par la rivière l'Acadie et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro deux cent cinq (ptie no 205), appartenant à A. Galipeau ou représentants.

7. Une terre mesurant quarante (40) arpents en superficie, plus ou moins, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224) du même cadastre et étant bornée comme suit: vers le sud-est par une partie du lot numéro cent quarante-six (no 146) ci-dessus décrite, vers le sud-ouest par le chemin public, vers le nord-est par une partie du lot numéro deux cent vingt-cinq (ptie no 225) et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224), appartenant à Régis Beaudin ou représentants.

À distraire toutefois dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224):

a) la partie vendue à Paul Boudrias suivant acte enregistré à Napierville sous le no 54124 et étant bornée comme suit: en avant, vers le sud-ouest, par le chemin public ou rang Saint-Paul et des trois (3) autres côtés par d'autres parties dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224) faisant l'objet des présentes;

b) la partie vendue à Jean-Guy Hotte suivant acte enregistré sous le no 55968 et étant bornée comme suit: en avant, vers le sud-ouest, par le chemin public ou rang Saint-Paul; d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224), appartenant à Régis Beaudin ou représentants; en arrière, vers le nord-est et de l'autre côté, vers le sud-est, par d'autres parties dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (pties no 224) faisant l'objet des présentes.

Avec bâtisses dessus construites.

Les lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et la partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (nos 147, 148 et ptie no 224) sont sujets à une servitude en faveur de Shawinigan Water & Power re: droit de poser des poteaux, etc.

Titre II: Immeuble donné en garantie additionnelle de M. Paul Boudrias

Un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, division d'enregistrement de Napierville, mesurant deux cent quatre-vingts pieds (280 pi) de largeur sur trois cents pieds (300 pi) de profondeur, plus ou moins et mesures anglaises; la ligne sud-est de ce lopin de terre étant située à quarante pieds (40 pi) de la ligne C-B montrée sur un plan préparé par Laurent Véronneau, arpenteur-géomètre, en date du 18 juin 1971, cette ligne étant la ligne nord-ouest d'un autre lopin de terre ou autre partie du même lot faisant l'objet des présentes; avec maison dessus construite.

Évaluation uniformisée: 1 137 500,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation des immeubles décrits au titre I, soit: 256 175,00 \$ et à 50 % de l'évaluation de l'immeuble décrit au titre II sur lequel est enregistré une déclaration de résidence familiale, soit: 56 400,00 \$, totalisant un montant minimum de 312 575,00 \$ à être versé au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Il est tenu compte pour le calcul des montants ci-haut du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Le tout pour être vendu en bloc, conformément à l'ordonnance contenue au jugement rendu le 15 mars 1990 par l'honorable juge Gontrand Rouleau:

Au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, au 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif,
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 août 1992 4104

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-18-000005-927
755-02-000250-923

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, partie demanderesse, contre 2748-5952 QUÉBEC INC., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

Un emplacement ayant front sur la rue Richelieu (place du Louvre) en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, connu et désigné comme étant le lot numéro mille deux cent trente-cinq (1235), aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean; avec bâtisse y dessus érigée, portant le numéro 228 de ladite rue Richelieu (place du Louvre) en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Sujet à diverses servitudes créées aux termes des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Jean, sous les numéros 18424, 18464, 27938, 36405, 36538, 49685, 56695, 56881, 187046, 187047, 201354 et 201355. Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur et dont l'acquéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et examiné et pour le bien connaître.

Évaluation uniformisée: 631 224,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit: 157 806,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, au 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à ONZE heures.

Le shérif,
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 août 1992 81517

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-05-001355-914
505-18-000053-926

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, ayant un bureau au 9477, rue Meilleur, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LIONEL COURTEMANCHE et FRANCINE CHARETTE COURTEMANCHE, résidant et domiciliés au 1228, rue Girard, Saint-Hubert, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, province de Québec, ayant front sur la rue Girard, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent huit (208-893) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly; avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 1228, rue Girard, en ladite ville de Saint-Hubert, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. Sujet, ledit immeuble, à un règlement de zonage d'aéroport créé aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 486918.»

La mise à prix est fixée à 37 522,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, RC-21, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 18 août 1992 81518

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000920-907
505-18-000083-907
Et bref noté no: 505-05-001412-912

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GUSTAVE DeBAERE,

résidant et domicilié au 160, rue Régent, Greenfield Park, district de Longueuil, partie défenderesse, et MARY VAN CAWENBERGH, résidant et domiciliée au 160, rue Régent, Greenfield Park, district de Longueuil, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, parties mises en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Greenfield Park, ayant front sur la rue Régent, connu et désigné comme étant une partie du lot trente-huit de la resubdivision du lot un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-deux (232-1-38 ptie), mesurant seize mètres et cent cinquante-quatre millièmes de mètre (16,154 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, quarante-six mètres et neuf cent trente-neuf millièmes de mètre (46,99 m) dans sa ligne sud-ouest et nord-est; bornée au nord-ouest par une partie du lot 232-1-38, au sud-est par la rue Régent, au sud-ouest par une autre partie (sic) du lot 232-1-38 et au nord-est par le lot 232-79; contenant en superficie sept cent cinquante-huit mètres carrés et vingt-sept centièmes de mètre carré (758,27 m²). Le tout aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil; avec une bâtisse dessus construite et portant les numéros d'immeuble 160-162, rue Régent (sic), circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à une servitude de vue enregistrée à Chambly, sous le numéro 755514.»

La mise à prix est fixée à 25 784,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 24 août 1992

81565

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000010-926
500-18-000272-923

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 150, rue Marchand à Drummondville, district de Drummond, partie demanderesse, contre

NICOLE LUNEAU, domiciliée et résidant au 135, rue Racine à Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, propriété de la défenderesse:

« Un immeuble sis et situé à Vimont, ville Laval, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt et un du lot originaire numéro six cent quarante-cinq, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval (lot 645-121, paroisse de Saint-Martin); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant l'adresse d'immeuble 135, rue Racine à Vimont, ville Laval. L'immeuble servant de résidence familiale.»

Ville de Laval, rôle no 2306-6-113.

La mise à prix fixée à 78 000,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 39 000,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, au nouveau palais de justice, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, à Laval, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81558

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-008798-918
500-18-000273-921

BANQUE TORONTO-DOMINION, partie demanderesse, contre PARVANEH BEHESHTI-ARDEBILI, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, et LEVY, PILOTTE & ASS. INC., les mise-en-cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Alice-Carrière en la ville de Beaconsfield, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-dix sept de la subdivision du lot original numéro huit (8-1497), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal; avec une maison dessus érigée portant le

numéro d'immeuble 272, rue Alice-Carrière, Beaconsfield. Sujet à la servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les droits, circonstances et dépendances, sans exception ou réserve que ce soit. »

La mise à prix est fixée à 125 475,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81561

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
Nos 500-02-004131-913
500-18-000255-928

MARCEL BILLION-REY, domicilié et résidant au 4394, rue Jolicoeur, Pierrefonds, partie demanderesse, contre **NICOLA LOCONTE**, domicilié et résidant au 6752, rue Jarry Est, Saint-Léonard, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble connu et désigné comme suit :

« Un emplacement ayant front sur la rue des Artisans en la ville de Saint-Léonard, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-47), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec toutes les bâtisses dessus construites et notamment celle portant le numéro d'immeuble 5790, rue des Artisans en la ville de Saint-Léonard, province de Québec, dont le mur nord-est est mitoyen. »

La mise à prix est fixée à 26 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81557

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-019500-915
500-18-000244-922

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVAL-DES-RAPIDES, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 387, rue Laurier à Laval-des-Rapides, district de Montréal, partie demanderesse, contre **LES ENTREPRISES DE GESTION M.D.N. FAUCHER INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 151, boulevard Sainte-Rose à Laval, district de Montréal, et **NORMAND FAUCHER**, domicilié et résidant au 15, rue Alfred à Sainte-Rose, Laval, district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Poplar en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-neuf (49-238), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; avec la bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 5, rue Poplar à ville de Laval, dont le mur sud-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans exception ni réserve et notamment avec et sujet à une servitude perpétuelle et réciproque de vue et de mitoyenneté créée aux termes d'un acte de servitude enregistré à Laval sous le numéro 701,555. »

Ville de Laval, rôle no 8254-72-2915-1.

La mise à prix est fixée à 15 075,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, au nouveau palais de justice, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03 à LAVAL, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81559

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-019499-910
500-18-000243-924

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVAL-DES-RAPIDES, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 387, rue Laurier à Laval-des-Rapides, district de Montréal, partie demanderesse, contre **LES ENTREPRISES DE GESTION M.D.N. FAUCHER INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 151, boulevard Sainte-Rose, local 103 à Laval, district de Montréal, et **NORMAND FAUCHER**, domicilié et résidant au 15, rue Alfred à Sainte-Rose, Laval, district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Poplar en la ville de Laval, connu et désigné sous le numéro deux cent trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-neuf (49-237), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 3, rue Poplar, ville de Laval, circonstances et dépendances, et dont le mur nord-est de ladite maison est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet notamment à une servitude par destination du propriétaire, enregistrée à Laval, sous le numéro 701,555.»

Ville de Laval, rôle no 8254-72-2505-0.

La mise à prix est fixée à 15 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, au nouveau palais de justice, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03 à Laval, le **HUITIÈME** jour d'OCTOBRE 1992 à **DOUZE** heures **TRENTE**.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81560

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012007-918
500-18-000439-910

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-CHARLES-BORROMÉE, partie demanderesse, contre 2413-7036 QUÉBEC

INC. et **NORMAND BURNS**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«L'immeuble appartenant à la partie défenderesse Normand Burns, ci-après décrit, savoir:

«Un immeuble situé en la ville de Montréal, à l'angle des rues Saint-Dominique et Maguire, connu et désigné comme étant composé des lots numéros quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf et cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-47, -48, -49 et -50), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal; avec toutes bâtisses dessus construites et notamment celles portant les numéros domiciliaires 50 à 72, rue Maguire, et 5227 à 5255, rue Saint-Dominique à Montréal, circonstances et dépendances. Le mur latéral nord-est du 50 à 72, Maguire, est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, avec et sujet aux servitudes d'utilités publiques qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble, et sujet à une servitude de vues suivant acte enregistré sous le numéro 3523172. Sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 312 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le **SEPTIÈME** jour d'OCTOBRE 1992 à **TREIZE** heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81556

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005300-908
500-18-000179-920

CAISSE POPULAIRE LAJEUNESSE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 9390, rue Lajeunesse à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre **DAME CLAIRE (CLARE) LORD** et **BERNARD LAFERRIÈRE**, tous deux domiciliés et résidant au 156, Maplewood à Outremont, district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé à Outremont, sur l'avenue Maplewood, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize (16-130), aux

plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds (182 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-est, le long de l'avenue Maplewood (16-112), quarante-huit pieds (48 pi) dans sa ligne sud, en arrière, plus soixante pieds et six pouces (60 pi 6 po) dans sa ligne sud-ouest de largeur en arrière sur cent sept pieds (107 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est d'un côté et de l'autre côté, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur dans sa ligne ouest, et contenant en superficie treize mille six cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (13 694 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; avec la maison y érigée portant le numéro d'immeuble 156 de ladite avenue Maplewood à Outremont. Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve aucune.»

La mise à prix est fixée à 823 300,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 411 650,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81555

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-004613-921
500-18-000291-923

CAISSE POPULAIRE ST VINCENT DE PAUL (LAVAL), partie demanderesse, contre AKRAM ABDALLAH et RIMA MIKHA, tous deux domiciliés et résidant au 12185, chemin du Golf, Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Rose-de-Lima à Saint-Vincent-de-Paul, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-un de la subdivision du lot originaire numéro cent six (106-181) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; avec la bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 940 de ladite rue Rose-de-Lima à Saint-Vincent-de-Paul, ville de Laval, et dont le mur sud-est est mitoyen. Avec et sujet à une servitude de vue aux termes de l'acte enregistré à Laval, sous le numéro 632897. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve aucune.»

Ville de Laval, rôle no 133-63-34.

La mise à prix est fixée à 34 300,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, au nouveau palais de justice, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, local SS 1.03, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1992

81563

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003364-895
S. 200-18-000111-920

CAISSE POPULAIRE DE L'ANCIENNE-LORETTE, demanderesse, contre LUCILLE GOULET-BOUCHER et RAYMOND BOUCHER, défendeurs.

«Un terrain connu et désigné comme étant le lot soixante-treize des subdivisions du lot originaire deux cent cinquante-quatre (254-73) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi, soit 22,86 m) de largeur, quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (89,5 pi, soit 27,28 m) au nord-est et quatre-vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (89,4 pi, soit 27,25 m) au sud-ouest, contenant en superficie six mille sept cent huit pieds carrés et soixante-quinze centièmes plus ou moins (6 708,75 pi², soit 623,24 m²); le tout avec les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille neuf cent cinquante dollars (22 950,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1992

81520

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1992

81522

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000092-929
S. 200-18-000104-925

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre PIERRE AUBUT, résidant et domicilié au 12, Mgr-Gosselin, appartement 36, Lévis, district de Québec, et CHARLOTTE AUBUT, résidant et domicilié au 250, rue Franklin, ville et district de Québec, et CHRISTIAN DROLET, résidant au 250, rue Franklin, ville et district de Québec, faisant tous trois affaires sous les nom et raison sociale de «LES IMMEUBLES C.P.K.C. ENR.», et 2840-7591 QUÉBEC INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social au 1155, du Castor, appartement 1, Val-Bélair, district de Québec, et GILLES CURODEAU, résidant et domicilié au 1155, du Castor, appartement 1, Val-Bélair, district de Québec, et LES ENTREPRISES R. SANSCHAGRIN INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social au 2906, rue Montmirail, Beauport, district de Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro quatre mille trois cent cinquante-six (4356), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, ville de Québec-Ouest, pour la division d'enregistrement de Québec; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sises aux numéros d'immeuble 453 à 459, rue Beaucage à ville de Vanier, Québec. Sujet à toutes les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes pouvant affecter ledit immeuble, et notamment une servitude de vue reçue devant Raymond Bergeron, notaire, le 6 juin 1959, et dont copie a été enregistrée à Québec le 9 juin 1959 sous le numéro 458504.»

La mise à prix est fixée à trente-sept mille cinq cents dollars (37 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004262-916
S. 200-18-000098-929

CONSTRUCTION PIERRE RICHARD INC., demanderesse, contre ALAIN CAYER, 1168, de la Colline, Lac-Saint-Charles, défendeur, et ME MARIE POULIOT, mise en cause.

«La subdivision soixante-trois du lot originaire neuf cent soixante-treize (973-63) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 501, rue Manick à Lac-Saint-Charles, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à trente mille deux cent cinquante dollars (30 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1992

81519

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003178-907
C.Q. 200-02-007169-891
S. 200-18-000134-906

LE GROUPE COURTAC (1981) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2579, boulevard Laurier, bureau 300, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre ANDRÉ GENEST, domicilié et résidant au 8, Royal Albert Crescent, Scarborough, province d'Ontario, M1V 3B2, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire cent trente-deux (132-25) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1101, chemin Carboneau à Saint-Nicolas.»

La mise à prix est fixée à cinq mille trois cent treize dollars (5 313,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 45B, rue Desjardins, Lévis, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1992

81521

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
No 500-05-009712-918
S. 450-18-000042-928

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée et ayant un bureau au 1455, Sherbrooke Ouest, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE SCHUKYS, résident et domicilié au 4555, Bonavisto, appartement 216, dans les ville et district de Montréal, *ET AL.*, partie défenderesse.

Désignation

Un emplacement connu et désigné comme étant composé des resubdivisions quatre, cinq et douze de la subdivision officielle du lot numéro trois du lot originaire numéro deux A (2A-3-4, 5, et 12) du Quatorzième (14^e) Rang du canton de Hatley, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Magog; avec bâtisses dessus construites sur les lots 2A-3-12.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 6 795,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, situé au 100, rue Dufferin, Stanstead, QC, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
COLETTE BOUCHARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 13 août 1992

81498

Ventes pour taxes

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, que conformément à l'article 1027 du Code municipal, l'avis public relatif aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 22 octobre 1992, a été publié au journal «Le Canada Français», aux éditions des 19 et 26 août 1992, pour l'ensemble des municipalités concernées.

Iberville, le 26 août 1992

La secrétaire-trésorière,
JOANE SAULNIER

81571

Erratum

MAISON ANDRÉ BESSETTE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes supplémentaires, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1992 08 15, à la page 4002, du numéro 33, relativement à «MAISON ANDRÉ BESSETTE», de façon à ce que la modification se lise: «des objets».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2852-0278

4115

**REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS
BIOLOGIQUES MITIS-NEIGETTE**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes supplémentaires, parue à la *Gazette officielle du Québec* le 1992 08 08, à la page 3802, du numéro 32, relativement à «REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES MITIS-NEIGETTE», de façon à ce que la 2^e modification se lise: «du siège social: 33, rang du Lac, Saint-Luc».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2168-7116

4115

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE BEAUCE-NORD

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de siège social, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 11 16, à la page 4258, du numéro 46, relativement à «SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE BEAUCE-NORD, de façon à ce que la date de constitution se lise: 1980 09 06.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1644-0646

4115

**Régie de l'assurance-maladie du Québec
Professionnels désengagés et non participants**

Dans la liste publiée le 1^{er} août 1992 à la page 3739, ajouter au milieu du tableau, avant «Médecins omnipraticiens», la ligne suivante:

	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Professionnels non participants		

4116

**Vente par shérif
BONAVENTURE**

COULL c. STEADMAN ET AL.

Dans l'avis de vente par shérif publié le 8 août 1992, certains paragraphes ont été inclus erronément. Il y aurait lieu d'enlever le dernier alinéa de la page 3813 ainsi que le début de la page 3814 jusqu'au paragraphe de la mise à prix.

Le paragraphe e de la description à la page 3813 devrait être suivi du paragraphe commençant par «La mise à prix est fixée...» de la page 3814.

4116



VOCABULAIRE DE L'OPTOÉLECTRONIQUE



L'optoélectronique rend possible la transformation d'un signal électronique en signal lumineux, et vice versa. Déjà utilisée en téléphonie, cette technologie de pointe connaîtra bientôt un essor considérable dans plusieurs champs d'application.

Le *Vocabulaire de l'optoélectronique* offre aux milieux scientifiques et pédagogiques orientés vers cette nouvelle technologie un outil de consultation pratique et original. Il facilitera à la fois l'apprentissage de la terminologie française et la vulgarisation des textes scientifiques ainsi que la traduction et la rédaction de ceux-ci en français.

Un ouvrage de référence bilingue qui arrive à point nommé!

Vocabulaire de l'optoélectronique
Office de la langue française
1992, 85 pages
E00 2-551-14958-4
9,95\$

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

2-019-3

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	E00 2-551-14958-4	Vocabulaire de l'optoélectronique	9,95 \$	

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées



Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec».

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

